



**ETUDE DE FAISABILITE DE L'APPROVISIONNEMENT DES CANTINES  
SCOLAIRES EN PRODUITS LOCAUX AU TOGO ET AU BENIN**

**Réalisée par :**



**Komi ABITOR, Agroéconomiste, EMBA avec l'appui de :**  
**Nasser Lawani, Agroéconomiste, Togo**  
**Gervais AKOLOGBO, Socioéconomiste, Bénin**

**Mars 2021**

## SOMMAIRE

Résumé.....	4
INTRODUCTION.....	6
1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE .....	6
1.1 Contexte général .....	6
1.2 Justification de l'étude.....	7
2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE.....	8
2.1 Objectifs.....	8
2.2 Résultats attendus.....	8
3 DEMARCHE METHODOLOGIQUE .....	8
3.1 Préparation de la mission : Rencontre de briefing et de clarification.....	8
3.2 Revue documentaire .....	9
3.3 Elaboration des outils de collecte de données .....	10
3.4 Echantillon et échantillonnage.....	10
3.5 Collecte, dépouillement et analyse des données.....	11
4 RESULTATS.....	12
4.1 Analyse des politiques et programmes en cours pour l'approvisionnement des cantines.....	12
4.1.1 Cas du Togo .....	12
4.1.2 Cas du Bénin .....	20
4.2 Faisabilité d'approvisionnement des cantines scolaires par les producteurs locaux.....	33
4.2.1 Estimations des besoins.....	33
4.2.2 Fonctionnement de l'approvisionnement .....	35
4.2.3 Actions complémentaires .....	36
4.2.4 Modalité d'intervention pour répondre à la demande.....	37
4.2.5 Points forts/faibles des acteurs de l'offre .....	37
4.2.6 Possibilité de partenariats .....	38
4.3 Plan d'action recommandé.....	39
4.3.1 Mesures d'amélioration de l'offre.....	39
4.3.2 Filières porteuses.....	40
4.3.3 Mesures d'améliorations des achats institutionnels.....	40
4.3.4 Actions concrètes pour les acteurs de l'offre et de la demande .....	41
Conclusion.....	43
Annexe .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ANADEB</b>	: Agence Nationale d'Appui au développement à la base
<b>CADI</b>	: Coopération pour l'Appui au Développement Intégral
<b>COGEP</b>	: Comités de Gestion des Ecoles Primaires
<b>CPE</b>	: Comité des Parents d'Elèves
<b>CRS</b>	: Catholic Relief Services
<b>CFSI</b>	: Comité Français pour la Solidarité Internationale
<b>EDB</b>	: Programme Education de Base
<b>ESOP</b>	: Entreprises de Services et Organisations de Producteurs
<b>ETD</b>	: Entreprises Territoires et Développement
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FSB</b>	: Projet Filet Sociaux et Services de Base
<b>OADEL</b>	: Organisation pour l'Alimentation et le Développement Local
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	: Organisation de la Société Civile
<b>PAM</b>	: Programme Alimentaire Mondiale
<b>PARMI</b>	: Projet de Promotion des produits locaux à travers la restauration sur les marchés de masse et institutionnels
<b>PDRIS</b>	: Projet de Développement Rural Intégré dans la Région des Savanes
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	: Comité de Gestion des Cantine Scolaire
<b>PND</b>	: Plan National de Développement
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unis pour le Développement
<b>TIC</b>	: Technologies de l'Information et de la Communication
<b>SCAPE</b>	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations unies pour l'enfance

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1:</b> Les principales unités d'enquête .....	10
<b>Tableau 2 :</b> Analyse du système alimentaire en milieu scolaire .....	16
<b>Tableau 3:</b> Cartographie des écoles à cantine PAM/PNASI de tous les départements du Bénin au 31 octobre 2020.....	25
<b>Tableau 4:</b> Modes de fonctionnement, de financement ainsi que les forces et faiblesses des expériences de cantines scolaires .....	29
<b>Tableau 5 :</b> Liste des repas proposés dans les cantines scolaires .....	33
<b>Tableau 6 :</b> Liste des différents denrées alimentaire qui rentre dans la préparation des repas.....	33
<b>Tableau 7:</b> Panier alimentaire .....	34
<b>Tableau 8:</b> Quantités de vivres à acquérir .....	35
<b>Figure 1:</b> Modèle de cantine scolaire adoptée Bénin.....	26

## Résumé

Face à la croissance rapide de la population urbaine et à une demande accrue de la part des consommateurs urbains, l'agriculture familiale doit renforcer sa capacité à nourrir les villes par la production locale.

Malgré la concurrence des produits alimentaires importés sur les marchés au Togo et au Bénin, des débouchés commerciaux semblent encore exister pour les produits agricoles à destination des institutions publiques telles que les écoles, les hôpitaux, les prisons, etc. Au lendemain de la crise alimentaire de 2008 et à la faveur des engagements des dirigeants et des partenaires au développement d'éradiquer la faim d'une part et d'accroître la scolarisation des enfants, les programmes alimentaires en milieu scolaire représentent un moyen performant. L'alimentation scolaire s'entend comme un ensemble d'interventions pour soutenir la scolarisation à travers une alimentation saine, équilibrée, régulière, variée et diversifiée.

Dans ce contexte, une étude a été initiée par Acting For Life dans le but de mettre en lumière les éléments pour évaluer la faisabilité pour les producteurs locaux d'approvisionner les cantines scolaires au Togo et au Bénin.

En effet, Acting For Life, le Groupement Intercommunal des Collines et l'Organisation pour l'Alimentation et le Développement Local, mettent en œuvre le projet de Promotion des produits locaux à travers la restauration sur les marchés de masse et institutionnels (PARMI) au Togo et au Bénin. Ce projet d'une durée de 3 ans (08/2018-07/2021), est financé principalement par Acting For Life, le CFSI et la Fondation de France, à travers le programme de Promotion de l'Agriculture Familiale en Afrique de l'Ouest. Ce projet prévoit en l'occurrence de construire et contribuer au plaidoyer en faveur de la commande institutionnelle, notamment afin d'intégrer à terme l'achat de produits locaux dans l'approvisionnement des écoles et autres institutions publiques.

La présente étude se justifie pour plusieurs raisons : non seulement le contexte politique a quelque peu évolué dans les pays (élections locales au Togo, notes ministérielles sur le consommateur local, promotion dans l'UEMOA...), les programmes d'appui aux cantines intègrent progressivement les achats locaux (PAM, PNUD, UNICEF.etc.), le nombre d'élèves augmentent et donc les besoins alimentaires aussi, et l'offre se professionnalise (volume de production des OP, diversification).

L'objectif général de cette étude est la faisabilité de l'approvisionnement des cantines scolaires par les producteurs locaux, au Togo et au Bénin. Spécifiquement : (i) Permettre d'étayer le plaidoyer mené actuellement par les partenaires du projet en faveur des marchés institutionnels ; (ii) Construire un plan d'actions pour stimuler les relations entre les acheteurs et les producteurs ; (iii) Faciliter la mise en marché ; et (iv) Accroître la part de marché des produits locaux.

Au terme de cette étude il est attendu trois résultats : (i) Une analyse des politiques nationales et programmes en cours pour l'approvisionnement des cantines scolaires au

Togo et au Bénin ; (ii) Les éléments de faisabilité d'approvisionnement des cantines scolaires par les producteurs locaux ; et (iii) Un plan d'actions recommandé en lien avec l'offre disponible sur les territoires.

La méthodologie utilisée a consisté dans un premier temps à analyser le système alimentaire en milieu scolaires aux plans politique, économique, social, technologique, environnemental et législatif en vue de comprendre les tendances lourdes, les avantages comparatifs, les contraintes.

Dans un second, l'étude s'est évertuée à comprendre le fonctionnement du système alimentaire en milieu scolaires ainsi que les actions et programmes en cours dans les deux pays. Cette analyse a par ailleurs permis de disposer des informations sur le fonctionnement des cantines, les différents acteurs et leurs interactions, l'estimation des besoins, le fonctionnement de l'approvisionnement, les modalités pour répondre à la demande, la faisabilité d'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux et des actions concrètes dans le sens de l'amélioration de l'offre et de l'amélioration des achats institutionnels.

Pour cela, la méthodologie a alterné l'analyse documentaire, des entretiens avec le ministère de charge de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural, l'Agence Nationale d'Appui au développement à la base, la FAO, le PAM, le PNASI, les cantines, les responsables d'écoles et les ONG.

Il ressort clairement qu'une meilleure gestion de l'alimentation scolaire passe par quelques piliers à savoir : (i) le cadre politique et légal, (ii) la capacité financière ; (iii) la capacité institutionnelle ; (iv) la conception de la mise en œuvre de bons programmes et ; (v) le rôle des communautés.

Le linkage de l'alimentation scolaire avec la production locale et les producteurs locaux n'est pas automatique. L'achat de denrées locales nécessite du temps et il faut s'y prendre progressivement et faire évoluer cet objectif en fonction du contexte spécifique de chaque pays et des capacités des parties prenantes à s'adapter et gérer les risques liés à la mise en œuvre de cette stratégie.

Aujourd'hui il n'existe pas de réelle politique territoriale ou de véritables lois sur les systèmes alimentaires territoriales qui définissent les prérogatives de chaque acteur. Les stratégies en matière d'alimentation en milieu scolaire doivent clairement être définies pour une vision claire de ce que doit attendre par système alimentaire en milieu scolaire, système alimentaire au plan global et qu'elle est ou devra être le rôle des collectivités et des acteurs. Sans une véritable stratégie, les collectivités ne pourront connaître le rôle qui leur est dévolu pour le jouer pleinement.

## **INTRODUCTION**

Sur commande de Acting for Life, la présente étude met en lumière les éléments pour la faisabilité de l'approvisionnement des cantines scolaires par les producteurs locaux, au Togo et au Bénin.

L'activité s'inscrit en droite ligne dans la stratégie d'intervention de Acting For Life qui entend par cette action, apporter sa contribution à l'amélioration de l'accès au marché des produits locaux à travers une meilleure organisation des marchés institutionnels au Togo et au Bénin.

Cette étude première du genre permet de voir tout ce qui est envisageable en matière de système alimentaire territorialisées avec les cantines scolaires.

## **1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE**

### **1.1 Contexte général**

L'agriculture constitue la principale source de l'économie africaine en général du Bénin et du Togo en particulier : elle représente 70 % de la production alimentaire et contribue pour 35 % au moins au PIB national. Elle constitue un gisement important d'emplois et de richesses.

Les villes grandissent à un rythme très soutenu et les populations urbaines croissent fortement ainsi que les besoins de consommation de produits alimentaires de qualité. Mais dans le même temps l'Afrique importe près de 35 milliards de dollars de nourriture chaque année représentant 20% de son besoin alimentaire. Aussi, une part très importante des producteurs vit sous le seuil de pauvreté, et des problèmes de malnutrition persistent. Sur certaines activités, les surplus de production ne trouvent pas suffisamment de débouchés commerciaux et les pertes post récolte restent conséquentes. Aussi, la faible valorisation des produits locaux et une importante concurrence des produits alimentaires de substitution importés constituent un frein au développement des productions locales. De plus, la volatilité des prix des aliments affecte les populations urbaines et rurales. Face à la croissance rapide de la population urbaine et à une demande accrue de la part des consommateurs urbains, l'agriculture familiale doit renforcer sa capacité à nourrir les villes par la production locale.

Dans ce contexte, on observe plusieurs expériences positives dans divers pays d'Afrique de l'Ouest de la commande publique de produits agricoles comme levier de développement et de lutte contre la pauvreté. En effet, en s'attelant à la stratégie de recherche de débouchés commerciaux basée notamment sur la demande de produits locaux par les acheteurs publics, on peut, sous certaines conditions, appuyer les petits producteurs à mieux gagner leur vie.

Si au Bénin et au Togo, les initiatives sont encore timides, notamment dû au niveau de décentralisation, les débouchés sur les marchés institutionnels ne sont pas forcément des moindres. D'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'accès et de maintien des élèves à l'école, notamment dans les zones rurales et/ou défavorisées, le Bénin et le Togo ont retenu l'alimentation scolaire comme une des mesures essentielles visant à corriger les faibles taux de scolarisation. Les cantines scolaires sont aussi un lieu privilégié pour sensibiliser les enfants aux enjeux de l'alimentation. Ainsi, des programmes de distribution alimentaire sont mis en œuvre dans ces deux pays par le Programme Alimentaire Mondial. Malheureusement le développement de ces programmes n'implique pas forcément les petits producteurs et productrices

## **1.2 Justification de l'étude**

Malgré la concurrence des produits alimentaires importés sur les marchés au Togo et au Bénin, des débouchés commerciaux semblent encore exister pour les produits agricoles à destination des institutions publiques telles que les écoles, les hôpitaux, les prisons, etc.

Au lendemain de la crise alimentaire de 2008 et à la faveur des engagements des dirigeants et des partenaires au développement d'éradiquer la faim d'une part et d'accroître la scolarisation des enfants, les programmes alimentaires en milieu scolaire représentent un moyen performant. L'alimentation scolaire s'entend comme un ensemble d'interventions pour soutenir la scolarisation à travers une alimentation saine, équilibrée, régulière, variée et diversifiée.

La présente étude consiste à évaluer la faisabilité pour les producteurs locaux d'approvisionner les cantines scolaires au Togo et au Bénin. On peut aisément émettre l'hypothèse que les besoins en produits locaux, qu'ils soient bruts ou transformés sont importants dans les écoles, aussi bien en milieu rural qu'urbain, et que les débouchés sont tels qu'ils permettraient une nette amélioration des conditions de vie des producteurs. Si l'alimentation ne fait pas partie des domaines de compétences des communes, les collectivités locales pourraient intervenir dans l'alimentation quotidienne d'une partie de la population en gérant, directement ou indirectement, des services de restauration collective (écoles, hôpitaux, les prisons, etc.).

Dans ce contexte, Acting For Life, le Groupement Intercommunal des Collines et l'Organisation pour l'Alimentation et le Développement Local, mettent en œuvre le projet de Promotion des produits locaux à travers la restauration sur les marchés de masse et institutionnels (PARMI) au Togo et au Bénin. Ce projet d'une durée de 3 ans (08/2018-07/2021), est financé principalement par Acting For Life, le CFSI et la Fondation de France, à travers le programme de Promotion de l'Agriculture Familiale en Afrique de l'Ouest.

Ce projet prévoit en l'occurrence de construire et contribuer au plaidoyer en faveur de la commande institutionnelle, notamment afin d'intégrer à terme l'achat de produits locaux

dans l'approvisionnement des écoles et autres institutions publiques. En 2019, une étude sur les marchés institutionnels a été réalisée dans ce sens (diagnostic de l'offre et de la demande dans les structures étatiques, des principaux produits alimentaires locaux).

La présente étude se justifie pour plusieurs raisons : non seulement le contexte politique a quelque peu évolué dans les pays (élections locales au Togo, notes ministérielles sur le consommateur local, promotion dans l'UEMOA...), les programmes d'appui aux cantines intègrent progressivement les achats locaux (PAM, PNUD, UNICEF...), le nombre d'élèves augmente et donc les besoins alimentaires aussi, et l'offre se professionnalise (volume de production des OP, diversification).

## **2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE**

### **2.1 Objectifs**

L'objectif général de cette étude est la faisabilité de l'approvisionnement des cantines scolaires par les producteurs locaux, au Togo et au Bénin.

Spécifiquement les objectifs de cette étude sont les suivants :

- ✓ Permettre d'étayer le plaidoyer mené actuellement par les partenaires du projet en faveur des marchés institutionnels ;
- ✓ Construire un plan d'actions pour stimuler les relations entre les acheteurs et les producteurs ;
- ✓ Faciliter la mise en marché ;
- ✓ Accroître la part de marché des produits locaux.

### **2.2 Résultats attendus**

Le résultat attendu à la fin de cette étude est essentiellement la production d'un rapport de données consolidées et exploitables pour la mise en œuvre d'un projet d'approvisionnement des cantines scolaires par les producteurs locaux.

## **3 DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

Dans son ensemble, l'étude a été réalisée sur une démarche méthodologique comportant quatre phases :

- La définition et la validation de la note de cadrage.
- L'analyse documentaire.
- Les enquêtes de terrain.
- Un débriefing de la mission de terrain.

### **3.1 Préparation de la mission : Rencontre de briefing et de clarification**

La première phase de la mission a consisté à des échanges de briefing et de clarification. Cette première étape a été réalisée avec la chargée de programme de Acting for Life ainsi



que ses partenaires de mise en œuvre du projet : OADEL au Togo et GIC - Collines au Bénin. Ces échanges ont permis d'harmoniser les points de vue des consultants avec ceux du maître d'ouvrage et ensuite élaborer puis valider la note de cadrage assortie de questionnaires et guides d'entretien devant permettre de conduire l'étude. Spécifiquement, ces échanges ont consisté à :

- Exprimer les préoccupations des uns et des autres sur la conduite de la mission ;
- Poser des questions d'éclaircissement afin qu'aussi bien le commanditaire de la mission et l'Expert aient une bonne et même compréhension de la mission, de ses attentes et de ses objectifs ;
- Présenter le programme de travail et recueillir les amendements nécessaires ;
- Recueillir des amendements relatifs à la méthodologie et aux outils de travail proposés ;
- Déterminer les structures de base de sondage et d'échantillonnage ;
- Recueillir les informations sur différentes sources d'information disponibles auprès du commanditaire et de ses partenaires ;
- Recueillir les informations sur le canevas de présentation des résultats de l'étude.

A l'issue de cette première phase, la note méthodologique de la mission, la liste des structures à rencontrer, programmes et calendrier indicatif, ont été définitivement validés.

### **3.2 Revue documentaire**

La revue documentaire a porté sur un benchmark rapide sur les expériences en cours en matière d'alimentation scolaire dans la sous-région ouest africaines ainsi que les systèmes d'approvisionnements éventuels favorisant le développement de liens avec les producteurs et productrices locaux. Une revue bibliographique a également été réalisé sur le développement des programmes d'alimentation en milieu scolaires et les politiques nationales en la matière. Cette revue a permis de disposer d'informations sur les politiques des deux pays en matière d'alimentaire en milieu scolaires, les parties prenantes (notamment les collectivités territoriales, l'Administration Centrale, les producteurs et productrices ainsi que leurs organisations, les partenaires au développement et éventuellement les PME et le secteur privé). Les différents éléments trouvés ont porté sur : (i) les stratégies nationales ainsi que les programmes mis en œuvre en matière d'alimentation en milieu scolaire ; (ii) le cadre législatif et programmatique ; (iii) les ministères impliqués dans la mise en œuvre de ces programmes ; (iv) les circuits d'approvisionnement des cantines scolaires, les produits achetés (type, volumes, périodicité, fournisseurs, prix pratiqués, etc.) ; (v) la cartographie des cantines scolaires existantes dans chaque pays ainsi que les types ; (vi) les programmes mis en œuvre (les rapports existants ainsi que toutes études réalisées) ; (vii) le rôle des communes dans le développement de l'alimentation en milieu scolaire ; (viii) les investissements consentis par les Gouvernements et les partenaires au développement dans le développement des programmes alimentaires en milieu scolaire.

### 3.3 Elaboration des outils de collecte de données

Afin de compléter les informations documentaires et de pouvoir apprécier un certain nombre d'éléments liés à la présente étude de faisabilité, des guides d'entretien ont été élaborés et adressés aux différentes catégories d'acteurs pour recueillir des informations dans la mise en place et le fonctionnement des cantines scolaires, les modalités d'approvisionnement, les fournisseurs en fonction des catégories de produits achetés par les cantines, les stratégies de pérennisation des cantines scolaires, le rôle de l'administration centrale, des communes, des ministères sectoriels, des partenaires au développement, les liens éventuels (en cours ou prévisibles) avec les producteurs et productrices locaux (impliquant les transformateurs et les PME locales), les partenariats avec le secteur privés, des OSC, etc. Ces outils ont permis de recueillir l'avis des principales parties prenantes dans le développement de systèmes d'approvisionnement des cantines scolaires impliquant fortement les producteurs et productrices locaux.

### 3.4 Echantillon et échantillonnage

Pour plus de fiabilité, une collecte des données quantitatives a été faite en fonction d'un échantillonnage validé lors de la réunion de cadrage. Pour les données qualitatives, l'échantillon a porté sur un petit nombre d'acteurs qui présentent des profils variés, afin de pouvoir dresser un portrait plus qualitatif et exhaustif si possible. Pour ce faire, l'équipe de consultants s'est appuyé sur les propositions du commanditaire pour opérer son choix. Le tableau 1 ci-après présente les principales unités d'enquête. La liste des personnes rencontrés est présentée en annexe.

**Tableau 1:** Les principales unités d'enquête

Personnes ressources pour entretien			
Groupe Cible 1 : Les partenaires Techniques	Les bénéficiaires		Groupe Cible 5 : Les autres parties prenantes
	Groupe Cible 2 : Les bénéficiaires directs	Groupe Cible 4 : Les bénéficiaires indirects	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural</li> <li>➤ ANADEB (Agence Nationale d'Appui au développement à la base)</li> <li>➤ FAO</li> <li>➤ PAM</li> <li>➤ PNASI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les Cantines</li> <li>➤ Les mamans cantines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'administration de l'école.</li> <li>➤ CGC (Comité de gestion de la cantine)</li> <li>➤ Le CPE (Comité des parents d'élèves).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les ONG</li> </ul>

### **3.5 Collecte, dépouillement et analyse des données**

Sur la base des outils de collecte validés lors de la réunion de cadrage, différents entretiens se sont tenus avec les parties prenantes des cantines scolaires, les Ministères sectoriels, des programmes alimentaires en milieu scolaires en cours et mis en œuvre, les communes, les organisations de producteurs et paysannes, les producteurs et productrices, les transformateurs et transformatrices de produits locaux, les partenaires au développement, les ONG et associations de développement. L'analyse des données a été faite avec le tableau Excel et l'outil PESTEL (Politique-Économique-Social-Technologique-Environnemental et Législatif).

Les résultats de l'étude sont ordonnés en trois grandes rubriques à savoir : (i) contexte et justification de l'étude ; (ii) objectifs et résultats attendu ; (iii) la démarche méthodologique ; (iv) la présentation des résultats de l'étude qui comportent des sous rubriques relatives entre autres, à l'analyse des politiques et programmes en cours pour l'approvisionnement des cantines, à la faisabilité d'approvisionnement des cantines scolaires par les producteurs locaux et à l'élaboration d'un plan d'action ; (iii) la conclusion assortie de recommandations.

Les principales difficultés rencontrées ont été le manque de références et de bibliographies sur les différentes actions en cours de mise en œuvre sur le terrain. Du fait que la problématique de systèmes alimentaires est en lien avec le secteur public, les acteurs sont sensibles et réticents par moment vis-à-vis du partage d'informations.

## **4 RESULTATS**

### **4.1 Analyse des politiques et programmes en cours pour l’approvisionnement des cantines**

#### **4.1.1 Cas du Togo**

##### ***4.1.1.1 Cadre législatif de référence***

L’historique de l’alimentation scolaire au Togo remonte à la fin des années 1960 avec l’ouverture des cantines scolaires entre 1967 et 1992 sur l’ensemble du territoire national par le Catholic Relief Services (CRS-CATWELL) avec le soutien du Gouvernement américain à travers l’USAID. Dès lors différents programmes et projets se sont succédés dans le cadre de la mise en place des cantines scolaires :

De 2002 à 2006, l’UNICEF à travers le Programme Education de Base (EDB) qui a permis d’instaurer des cantines scolaires dans les régions Maritimes, de la Kara et des Savanes.

De 2006 à 2008, le Projet de Développement Rural Intégré dans la Région des Savanes (PDRIS) a initié sept cantines scolaires à titre expérimental avec l’appui financier du PNUD.

De 2008 à 2016, le Programme des cantines scolaires a été mis en place par le Projet de Développement Communautaire et des Filets Sociaux (PDC Plus).

Et de 2017 à nos jours la mise en œuvre de la sous-composante cantines scolaires du projet Filets sociaux et services de base (FSB) se poursuit.

Tous ces programmes et projets relèvent des stratégies et plans de développement à l’échelle du Pays.

Dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l’Emploi (SCAPE 2013-2017), l’appui à la mise en place de cantines scolaires et jardins scolaires est inscrite dans l’Axe 3 « Développement du capital humain, de la protection sociale et de l’emploi » comme l’une des actions stratégiques d’amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le développement des filets sociaux est repris dans l’Axe stratégique 1 : « Amélioration du bien-être et épanouissement de la population » du Plan National de Développement (PND 2018- 2022) qui s’arrime aux Objectifs de Développement Durable (ODD) dont les objectifs 2 et 4 sont relatifs à la lutte contre la faim et l’accès à une éducation de qualité. Le Plan Sectoriel de l’Education (PSE) révisé en décembre 2013 pour la période 2014-2025 a inscrit l’alimentation scolaire intégrée comme un levier de stimulation de la demande scolaire et du maintien des élèves à l’école. Plusieurs initiatives de distribution de repas scolaires aux élèves du primaire en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté, à l’amélioration des performances scolaires et à l’atteinte de l’objectif de l’éducation universelle, ont été entreprises par le Gouvernement et ses partenaires, à travers les programmes et projets notamment : le Programme commune

du millénaire (PCM), le Projet de développement communautaire (PDC et PDC plus) mis en œuvre avec l'appui de la Banque Mondiale.

En dehors des stratégies et plans de développements, le programme de cantines scolaires est encadré par une loi au Togo. Il s'agit de la loi relative à l'alimentation scolaire. Elle a été votée le 23 juin 2020 au Togo. Le texte comporte trente-sept (37 articles) regroupés sous sept (7) chapitres relatifs aux dispositions générales, les conditions d'approvisionnement et de stockage des denrées alimentaires, l'hygiène et la sécurité sanitaire, la responsabilité des différents acteurs, le cadre de gestion et de pilotage, les sanctions (en cas de détournement des ressources et produits destinés au programme) et les dispositions transitoires et finales.

Cette loi est un levier qui permettra au Togo d'optimiser la contribution des différentes parties prenantes en vue d'accroître la couverture et l'impact de l'alimentation scolaire sur le bien-être, l'éducation et la santé des enfants, mais aussi de pérenniser le développement économique local, particulièrement celui des zones les plus vulnérables à travers les approvisionnements en produits locaux de proximité.

Le gouvernement togolais souhaite définir une stratégie pour promouvoir la consommation de produits et services togolais. Ce faisant le Ministère en charge du commerce et de l'industrie a intégré les enjeux de la consommation locale et a créé en son sein un département de la Promotion de la Consommation Locale.

Les ministres du commerce de l'UEMOA ont instauré le « mois d'octobre 2020, mois du consommer local », Une initiative destinée à encourager les efforts consentis pour valoriser la transformation locale. Le chef du gouvernement du Togo dans le respect de cette initiative louable a invité les ministères et les sociétés d'État à privilégier la consommation des produits locaux.

#### **4.1.1.2 Acteurs impliqués et actions en cours**

##### **▪ Le gouvernement**

Le Ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes assure le leadership du programme en collaboration avec les ministères techniques, entre autres le ministère chargé de l'Enseignement Primaire et Secondaire, le ministère de l'agriculture, le ministère de la santé. Le programme est coordonné depuis septembre 2017 par l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB). L'ANADEB a la responsabilité de la gestion générale et du financement du projet, ainsi que la sélection, le recrutement et le transfert des fonds aux ONG régionales.

##### **▪ La banque mondiale**

Cette institution est l'acteur clé car pendant huit ans, elle a constitué la seule source de financement de l'opération, avec un rôle de transfert de connaissances également. Son conseil a approuvé le PDC le 26 juin 2008 pour un montant de 17,2 millions de dollars

US. Un mois après son effectivité, il y eut accord pour un financement additionnel de 7 millions de dollars US, dans le cadre du fonds fiduciaire pour la réponse à la crise mondiale des denrées alimentaires. Ce financement additionnel a permis le démarrage des cantines scolaires au sein du PDC. En 2014, elle a octroyé un crédit de 5 millions de dollars US pour la couverture alimentaire de 164 écoles au profit de 35 000 écoliers à travers le PDC Plus.

#### ▪ **Le Programme Alimentaire Mondial**

L'intervention de cette agence onusienne date de 2012. Elle consiste à un appui apporté au gouvernement sur le plan stratégique à travers un projet appelé Promotion d'une alimentation scolaire durable au Togo. Une phase opérationnelle pilote est attendue. L'aide s'étend au renforcement des capacités des acteurs opérationnels. Il a également apporté un appui technique et financier (i) A la mise en place du système d'information de suivi-évaluation des cantines scolaires notamment la conception de la base de données et la dotation du MEPSFP en matériel informatique ; (ii) A l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation des cantines scolaires ; (iii) Elaboration de guide de ciblage des établissements, de mise en place et de gestion de cantines scolaires ; (iv) Au déploiement du dispositif de suivi-évaluation dans chaque DRE.

#### ▪ **Les ONGs**

Elles organisent et mettent en œuvre les activités d'alimentation scolaire sur le territoire géographique qu'elles desservent. Leurs responsabilités comprennent notamment :

- ✓ la signature des contrats et le transfert des fonds opérationnels aux COGEP locaux, ainsi que la vérification du respect des règles d'exécution ;
- ✓ la vérification des reçus ;
- ✓ l'autorisation de décaissement ;
- ✓ la vérification quotidienne du nombre d'enfants enregistrés à l'école ;
- ✓ le suivi de la qualité et de la quantité des repas ;
- ✓ la transmission de rapports sur les questions financières à l'équipe de gestion au niveau central ;
- ✓ la divulgation aux enseignants et parents d'informations sur le programme et sur les activités concomitantes tels que le déparasitage ;
- ✓ l'assurance de la conformité aux normes de manipulation des aliments.

Il s'agit de ADRA TOGO/ Croix-Rouge Togolaise/ ONG CADI TOGO/ ONG SOS VITA/ ONG RADAR/ ONG ADESCO / ONG SAR AFRIQUE/ ONG MECAP FR TOGO/ ONG TRAX

- **Les comités de gestion des Ecoles Primaire**

Les COGEP jouent sur une base volontaire, un rôle dans la gestion des écoles. Dans le cadre des cantines scolaires, ils sont notamment responsables de l'exécution quotidienne et du suivi de la qualité et de la quantité des repas.

- **Les mamans cantines**

Elles s'occupent de l'approvisionnement des denrées alimentaire, de la préparation des aliments et la distribution des repas. Elles n'ont pas de statut particulier ou ne bénéficient d'aucune reconnaissance particulière de l'Etat. Elles sont présentes sur toute l'étendue du territoire togolais. Elles sont rémunérées sur la base des plats distribués (125-165 F CFA par repas et par élève par jour) Elles financent leur activité sur fonds propre et des crédits obtenus auprès des institutions de microfinance. Certaines d'entre bénéficient du crédit à taux zéro accordé par l'État mais pour des montants très limités (30 000 FCFA). Il s'agit généralement des femmes volontaires, en l'occurrence, celles qui préparaient et vendaient de la nourriture aux élèves dans les écoles. Elles doivent présenter un état sanitaire exempt de toutes maladies contagieuses attesté par des examens médicaux et un carnet de santé professionnel à jour, délivré par les services sanitaires compétents et renouvelés tous les six mois. En vue de leur permettre d'accomplir convenablement leur mission, ces mamans cantines bénéficient de formations sur la sécurité alimentaire de base, les normes d'hygiène corporelle et alimentaire, la comptabilité de base et la gestion commerciale élémentaire. Elles n'ont pas de pouvoir de négociation particulier avec l'État mais elles sont en dialogue avec les comités de gestion des écoles.

Le nombre de mamans cantines par établissement est défini suivant le ratio d'une maman pour 40 élèves.



Photo 1 : Vue partielle des mamans cantines de l'EPP KPETOU/Tabligbo (à gauche) et de l'EPP GAPE ETOE/Tsévie (à droite). Source : Données de l'étude.

- **L'administration des écoles**

Ce sont principalement les Directeurs des établissements appuyés par les instituteurs. Ils sont très impliqués dans les procédures quotidiennes.



Photo 2: Vue partielle de l'entretien avec la directrice de l'EPP GAPE ETOE/Tsévie

#### 4.1.1.3 Analyse du système alimentaire en milieu scolaire

L'outil d'analyse utilisé est le PESTEL compte tenu de toutes les informations reçues au plan politique, économique, social, technologique, environnementale et légal.

**Tableau 2** : Analyse du système alimentaire en milieu scolaire

Aspects	Atouts	Contraintes
Politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'une politique bien définie : Elaborée et validée en juillet 2013, le Togo dispose d'une politique nationale d'alimentation scolaire (PNAS) pour la période 2014-2022. Cette politique a pour vision de permettre à chaque élève d'accéder à une alimentation suffisante et nutritive, lui permettant de satisfaire à la fois ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires et de contribuer à l'amélioration des performances scolaires, au maintien d'un environnement sain, au développement de liens fonctionnels et dynamiques entre l'agriculture, les productions locales et les repas scolaires.</li> <li>La politique nationale, outre le fait qu'elle définisse clairement les axes d'orientations qui devront être pris en compte dans la conduite des programmes d'alimentation scolaire, est en lien avec les programmes notamment le Programme Education de Base (EDB), le Projet de Développement Rural Intégré dans la Région des Savanes (PDRIS), le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le retrait de la banque mondiale du programme des cantines scolaires suite à l'arrivée à terme de leur contrat entraînant une réduction de 50 % des fonds alloués au programme.</li> </ul>



	<p>Projet de Développement Communautaire et des Filets Sociaux (PDCPlus), et la sous-composante cantines scolaires du projet Filets sociaux et services de base (FSB) actuellement en cours de mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement des cantines scolaires constitue un important pilier de la protection sociale au Togo et est inscrit dans le plan national de développement (PND 2018-2022).</li> </ul>	
Economique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les avantages économiques directs pour les petits exploitants agricoles de la communauté à travers l'achat d'aliments locaux et la création des marchés stables.</li> <li>• Dans la mise en œuvre du programme des cantines scolaires, le Togo a opté pour une approche communautaire. A travers les achats de produits alimentaires qu'effectuent les mamans cantines au niveau des marchés de leurs localités, de gros montants sont injectés dans les milieux ruraux ce qui propulse le développement local et accroît le pouvoir d'achat des populations</li> <li>• Les cantines scolaires favorisent l'émergence d'AGR et contribue à la cohésion sociale.</li> <li>• Pour les familles, la valeur des repas à l'école équivaut à environ 10% du revenu du ménage et pour les familles de plusieurs enfants, cela peut équivaloir à des économies substantielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en œuvre des cantines scolaire et leur approvisionnement en produits constituent des dépenses élevées pour l'Etat. Un suivi défaillant et non rigoureux peut laisser place à des détournements à plusieurs niveaux.</li> </ul>

<p style="text-align: center;">Social</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grâce à l'initiative de cantines scolaires, les enfants ont accès à un repas équilibré et énergétique au moins une fois par jour. En effet quand on prend la couche de la population concernée par l'alimentation scolaire, ce sont les élèves et la plupart issus de parents ayant un pouvoir d'achat limité. L'accès à des repas trois fois par jour et équilibré n'est pas forcément garanti pour ces enfants.</li> <li>• Le programme de cantine scolaire encourage les enfants à aller à l'école et à y rester, augmentant ainsi le taux de scolarisation et de fréquentation des écoles et réduisant ainsi l'absentéisme. Plus loin cette augmentation du taux de scolarisation pourra contribuer à l'éducation des jeunes filles et une réduction du nombre de mariages précoces.</li> <li>• Les cantines scolaires favorisent l'autonomisation des femmes (mamans cantines), leur occupation et l'acquisition d'un nouveau statut dans leurs communautés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La faible participation de certains parents d'élèves aux dispositions de pérennisation des cantines scolaires notamment leur contribution financière. En effet la contribution parentale semble particulièrement problématique dans les écoles où les parents ont été habitués à une cantine complètement gratuite. La cantine peut donc devenir une source de tension entre les parents du fait de la contribution monétaire que certains parents honorent quand d'autres s'en dédouanent.</li> <li>• La gestion de la cantine apparait comme une contrainte pour certains directeurs qui considèrent que le remplissage des outils de suivi empiète sur leur programme pédagogique.</li> <li>• Les mamans cantines se retrouvent dans des situations de vulnérabilité quand l'activité cantinière est interrompue pendant les congés et les vacances et en particulier l'année passée compte tenue de l'avènement du Covid-19.</li> </ul>
---	---	--

Technologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La révolution numérique peut apporter un plus au programme des cantines scolaires. Aujourd’hui on a deux opérateurs de téléphonie au Togo avec un niveau de couverture en téléphonie mobile et en accès internet assez satisfaisant. Ce qui constitue un élément favorable à toute forme de digitalisation.</li> <li>• La gestion des cantines peut être optimisée avec une traçabilité des approvisionnements, des informations sur la disponibilité des denrées alimentaires et une gestion optimisée des ressources. Il est possible également d’assurer une meilleure coordination des chaînes de valeur et une connexion entre les acteurs impliqués dans le programme cantine scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fluidité des réseaux de communications est très faible dans certaines zones du pays.</li> <li>• Le niveau de maîtrise des TIC encore faible dans certains milieux défavorisés qui sont ciblés par le programmes des cantines scolaires.</li> </ul>
Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L’approvisionnement en circuit court sur les marchés locaux permet de réduire la distance parcourue par les denrées alimentaires et ainsi l’impact sur l’environnement.</li> <li>• L’usage des produits locaux par les mamans cantines constitue un appui à l’agriculture familiale qui présente moins d’effet négatif sur l’environnement.</li> <li>• L’usage des produits locaux dans les cantines permet de réduire les pertes.</li> </ul>	
Légal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d’un cadre institutionnel favorable avec une institution nationale chargée du programme des cantines scolaires.</li> <li>• Existence d’une loi relative à l’alimentation scolaire votée le 23 juin 2020 au Togo. Loi qui prévoit l’allocation d’une part du budget chaque année au profit des programmes d’alimentation scolaire.</li> <li>• Au titre des compétences partagées des communes dans la loi sur la décentralisation (Loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de loi sur les systèmes alimentaires qui détermine la politique au niveau nationale, au niveau locale, régionale, et à tous les échelons territoriaux.</li> <li>• Les élus locaux viennent d’être installés dans leur fonctions, ce faisant ils ne se sont pas encore appropriés de l’ensemble de leurs prérogatives.</li> <li>• Absence de loi sur l’organisation des marchés institutionnels</li> </ul>

	<p>n°2018-003 du 31 janvier 2018) figure la « construction, réhabilitation, équipement, gestion et entretien des écoles maternelles et primaires de l'enseignement public ».</p>	
--	--	--

#### **4.1.1.4 Perspectives**

Dans le schéma actuel, au Togo, les cantines sont gérées individuellement par les communautés autour de chaque école ciblée par le programme. L'approvisionnement en denrées alimentaires est assuré par les mamans cantines sur les marchés locaux les plus proches.

Dans les perspectives de décentralisation mis en œuvre par l'état, l'implication des collectivités serait utile dans le programme des cantines scolaire pour l'atteinte du développement économique local escompté. Au niveau de chaque territoire, il faudra une vision claire sur le système alimentaire en milieu scolaire et une bonne stratégie qui définit le rôle des collectivités et celui des autres acteurs impliqués.

Les communes devront jouer un rôle de mobilisation des ressources, de garant du respect des procédures, de suivi de l'approvisionnement et de contrôle de la qualité des repas mis à la disposition des enfants. Elles peuvent également intervenir dans le renforcement de capacité des acteurs impliqués bien entendu avec l'appui de partenaires spécialisés tels que le PAM (Programme Alimentaire Mondial).

#### **4.1.2 Cas du Bénin**

##### **4.1.2.1 Cadre législatif de référence**

L'éducation est de tout temps, reconnue comme étant l'un des moyens permettant d'atteindre les objectifs de croissance et de développement des nations. Malheureusement, au Bénin, tous les enfants qui vont à l'école ne sont pas bien nourris et cela constitue un obstacle majeur auquel il faut trouver solution. Dans la recherche de solutions adéquates à ces problèmes, l'alimentation scolaire, à travers les cantines, a été identifiée, parmi les principales mesures, capables de favoriser l'accès, le maintien des

apprenants à l'école et de contribuer à améliorer de leurs performances, notamment dans les zones rurales, mais l'absence d'une bonne coordination, voire d'une harmonisation des différentes stratégies développées lors de la mise en œuvre des différents projets dans ce cadre, n'a pas permis d'atteindre les objectifs.

A cet effet, une série de réflexions et de démarches a été initiée, notamment, la tenue du 13 au 15 avril 2010 du Forum National sur l'Alimentation Scolaire dont l'une des recommandations importantes est l'élaboration **d'un document de Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire** opérationnalisé par le **Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI 2017-2021)**.

La Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire s'inscrit parfaitement dans la vision de développement économique, social, politique et culturel du Bénin dont les principaux piliers sont progressivement mis en place depuis le renouveau démocratique en 1990. Les différents engagements pris par l'Etat béninois constituent l'ancrage du PNASI.

- **Engagements internationaux**

- i. Ceux issus de la Conférence de Jomtien (Thaïlande) en mars 1990 sur l'Education Pour Tous (EPT), renforcés par les recommandations du Forum Mondial sur l'Education tenu à Dakar en avril 2000, qui font de l'éducation de base une des grandes priorités du développement ;
- ii. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD1,2, et 3) qui, pour l'horizon 2015, mettent un accent particulier sur le développement de l'éducation de la petite enfance, l'atteinte de la scolarisation et de l'achèvement universels et la réduction des disparités entre genres au sein du système éducatif ;
- iii. Les différents accords de partenariat entre la République du Bénin et les institutions et organisations internationales intervenant dans le domaine de l'alimentation, particulièrement en milieu scolaire, telles que le Programme Alimentaire Mondial l'UNICEF, le Catholic Relief Services– et la DANIDA, le Partenariat Mondial pour l'Education (PME).

- **Constitution et textes de loi et décrets en République du Bénin**

- i. Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant "Constitution de la République du Bénin", notamment les articles 8, 12, 13 et 15 qui garantissent le droit au respect et à la protection de la personne humaine, son plein épanouissement (droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité), à travers un égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à la formation professionnelle et à l'emploi. L'Etat devra s'employer à lui offrir toutes les conditions favorables à cet effet ;
- ii. Loi No 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin et la loi No2005-33 du 06 octobre 2005 qui l'a modifiée, cette loi est élaborée selon les recommandations de la conférence nationale des forces vives de la nation de février 1990 en vue de corriger les insuffisances que comportaient l'ordonnance du 22 juillet 1975 régissant le système de l'éducation au Bénin ;

iii. Décret N° 2008-733 du 22 décembre 2008 portant Attribution Organisation et Fonctionnement (AOF) du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) pris en conseil des Ministres suivant les dispositions des 73 et 85.

▪ **Autres références nationales**

- i. Le Plan d'Actions National du Bénin pour la mise en œuvre du Programme Education pour Tous. Adopté en octobre 2003, ce plan vise à « faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants notamment les filles, les enfants, en difficultés et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme » ;
- ii. Le Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE – 2006-2015). Adopté par le gouvernement en janvier 2007 et actualisé en mars 2013 et dont le principal fondement constitue "la nouvelle lettre de politique éducative de 2012 ", qui a souligné entre autres objectifs, la nécessité pour tous les enfants d'accéder au cycle primaire, quel que soit le genre, et de le poursuivre jusqu'au bout et qui, dans ce cadre, prévoit des stratégies pour une bonne fréquentation et un maintien des élèves dans le système ;
- iii. La Politique Nationale de l'Education et de la Formation des filles au Bénin, adoptée par le Gouvernement en avril 2007 prévoit, entre autres, des dispositions visant à mettre en place et en œuvre des mesures d'accès et de rétention des filles à l'école, puis à réduire les freins et handicaps liés à la promotion de l'éducation et de la formation des filles ;
- iv. Les actes du forum national sur l'alimentation scolaire au Bénin tenu du 13 au 15 avril 2010 qui recommande entre autres que l'alimentation scolaire soit inscrite comme priorité nationale et qu'une politique d'alimentation scolaire soit élaborée.
- v. La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015), à travers l'Axe stratégique 3 intitulé : « Renforcement du capital humain », prend pour pilier, le renforcement et la valorisation des ressources humaines et focalise les différentes interventions, entre autres sur la promotion d'une éducation de développement ;
- vi. La Lettre de Politique Educative adoptée en Conseil des Ministres le 08 août 2012 ;
- vii. Le Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) actualisé en 2013 et justifie les importantes ressources injectées à ce jour dans ce secteur ;
- viii. La gratuité progressive des enseignements maternels et primaire et ses mesures d'accompagnements par le Gouvernement béninois prenant en compte les questions d'alimentation scolaire ;
- ix. L'élaboration d'un document de Politique Nationale d'Alimentation Scolaire adoptée en Conseil des Ministres en octobre 2014 ;
- x. L'élaboration et mise en œuvre du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) 2017-2021.

#### **4.1.2.2 Acteurs impliqués et actions en cours**

De toutes les expériences de cantines scolaires au Bénin, quatre types étaient toujours en cours en 2017 avec des modalités d'intervention variant d'un partenaire à l'autre

##### **▪ Expériences des cantines scolaires financées par le Gouvernement**

Depuis l'année 2000, et dans le souci d'assurer l'alimentation scolaire des enfants, le Gouvernement du Bénin a mis en place un projet de cantines scolaires en s'inspirant de l'approche du PAM. Une dotation budgétaire annuelle de 1.500.000.000 F CFA est régulièrement mise à la disposition du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire pour le fonctionnement des cantines scolaires. Le nombre d'écoles à cantine est passé de 144 en 2000 à 1574 en 2017. Le panier alimentaire comprend du maïs, du riz, du haricot, de l'huile, du sel, de la farine de manioc (gari) ainsi que du poisson en conserves (sardines) et de la tomate concentrée. La ration journalière est définie comme suit : 150g de céréales et semoule de manioc (Maïs50g, le riz 50g et le Gari 50g) par enfant, le Haricot 30g, l'huile 10g, le sel 3g et la tomate concentrée 10g. Ces cantines rencontrent des difficultés liées à : (i) l'insuffisance des ressources financières ; (ii) les lourdeurs dans la passation des marchés pour l'achat et le transport des vivres ; (iii) l'absence d'un Programme National d'Alimentation Scolaire ; (iv) le démarrage tardif des cantines scolaires ; (v) le nombre assez réduit de jours de fonctionnement de ces cantines ; (vi) la mauvaise gestion des vivres ; (vii) le manque d'outils de suivi-évaluation et la faible capacité des acteurs.

##### **▪ Expérience des cantines financées par le PME**

La mise en place des cantines financées par le Fond Commun Budgétaire (FCB) /Partenariat Mondial pour l'Education (PME) a démarré à la rentrée scolaire 2014-2015 en remplacement des cantines « Fast Track ». Elles assurent la distribution des repas dans 396 écoles réparties dans 17 communes. L'approche consiste à recruter des prestataires pour le service des repas scolaires. Un repas journalier à raison de cent cinquante (150) francs CFA par écolier est offert chaque jour par un prestataire recruté dans la localité à cet effet. Le prestataire est payé par quinzaine à la recette perception sur présentation des documents attestant que le service est rendu à l'école. Le suivi est assuré par des ONG locales. Le retard dans le paiement des prestataires constitue la principale difficulté qui souvent influe sur la qualité des mets offerts aux enfants. Le financement des cantines par le PME est arrivé à terme depuis l'année scolaire 2017-2018.

##### **▪ Expérience des cantines Catholic Relief Services (CRS)**

Elles sont mises en place depuis 2002 grâce au financement de Mc Govern Dole et assistent 42 000 écoliers dans 144 écoles primaires publiques dans les départements du Borgou et de l'Alibori. Le panier alimentaire est composé de riz, de semoule améliorée,

d'huile et de lentilles. Par ailleurs, une distribution trimestrielle de ration à emporter (huile) est faite au profit des écoliers les plus assidus. Le projet intègre trois composantes dont : (i) un volet éducation (salles de classe équipées, réfectoire, magasins, cuisines, latrines, clôture), Matériels didactiques et fournitures scolaires ; (ii) un volet santé (Déparasitage périodique, Infirmerie fonctionnelle) ; (iii) la mise en place de champs scolaires ou plantations communautaires qui complètent les vivres importés avec les produits locaux et frais. L'annexe 1 fait le point des résultats obtenus sur les trois dernières années pour chacune des quatre types de cantines.

Une analyse comparative de ces expériences appuyées des différentes expériences en matière de cantines scolaires dans la sous-région permet de retenir la cantine gouvernementale comme modèle de cantine au Bénin.

En effet c'est ce type de cantine qui est en cours en Afrique (Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina-Faso, Madagascar, etc.) et même au-delà (Exemple : cas du Brésil.). Par ailleurs, l'analyse coût-efficacité des différentes approches d'intervention dans l'alimentation scolaire montre que celle du PAM est plus efficiente à grande échelle et financièrement soutenable à moyen et long terme (Confère Annexe I) ; (PNASI, P13)

Ces constats ont amené le Gouvernement a décidé de la mise en œuvre d'un Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) dont la coordination est assurée par le PAM qui en profiterait pour renforcer les capacités nationales en matière de création, de gestion et de suivi-évaluation des cantines scolaires afin d'assurer à moyen terme la généralisation et la pérennisation de ces cantines scolaires.

#### ▪ **Présentation du PNASI**

D'une durée de 53 mois, le PNASI prévoyait initialement un appui en vivres pendant 12 trimestres à 1574 cantines. Il a une portée nationale et est mis en œuvre dans 67 communes et 11 départements en AS1, puis étendu à l'ensemble des communes (77) et départements (12) en AS2. Il est structuré autour de trois composantes :

- ✓ la composante 1 (C1) : concerne l'approvisionnement et le fonctionnement de la cantine ;
- ✓ la composante 2 (C2) : la mise en place d'activités multisectorielles à l'échelle des écoles (santé, hygiène, agriculture) et l'appui à des groupements de producteurs pour un approvisionnement local des cantines ;
- ✓ la composante 3 (C3) : la mise en place des cadres de pilotage du PNASI et le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et communautaires.

Le document projet propose en novembre 2017 un cadre logique (CL), un cadre de résultats (CR) et un plan d'action, outils qui présentent des faiblesses mais qui renseignent les objectifs (principal et spécifiques) et listent les principales activités à conduire (confère Tableaux en annexe).



Le tableau 3 ci-après présente une cartographie des écoles bénéficiaires par département.

**Tableau 3:** Cartographie des écoles à cantine PAM/PNASI de tous les départements du Bénin au 31 octobre 2020

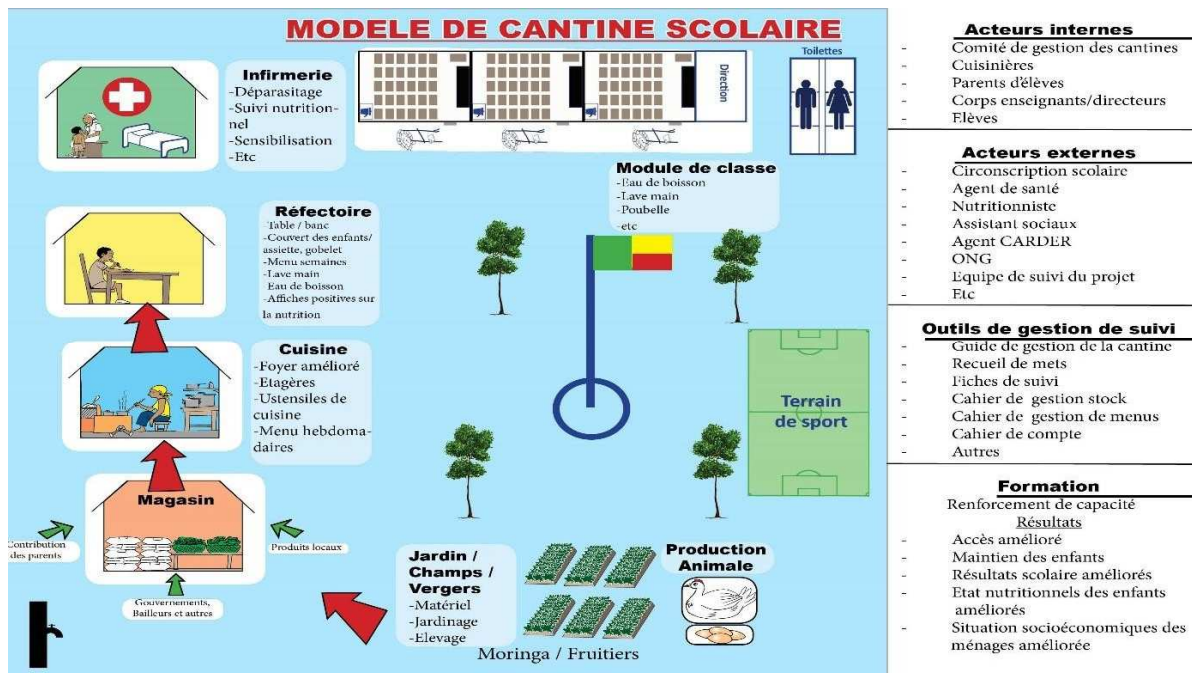
Départements	Nombre de communes	Nombre d'écoles	EFFECTIFS		
			Garçons	Filles	Total
Atlantique	8	283	35 171	29 137	64 308
Littoral	1	7	990	887	1 877
Ouémè	9	297	37 791	33 827	71 618
Plateau	5	312	29 239	23 448	52 687
Mono	6	195	19 043	16 317	35 360
Couffo	6	322	32 919	26 110	59 029
Zou	9	357	35 818	29 929	65 747
Collines	6	323	24 085	29 929	44 480
Alibori	6	343	25 756	20 796	46 552
Atacora	9	632	51 451	40 333	91 784
Borgou	8	483	35 289	32 899	68 188
Donga	4	297	22 603	18 549	41 152
<b>RECAP</b>	<b>77</b>	<b>3 851</b>	<b>350 155</b>	<b>302 161</b>	<b>642 782</b>

Sources : Plan stratégiques BP PAM BJ 2019-20230 (Tableau Excel)

Au titre de l'année scolaire 2019-2020 le PNASI a couvert 3234 écoles en cantines scolaires, le PAM 618 écoles et le CRS 144 écoles (DAS/DEP).

L'alimentation scolaire n'est plus seulement perçue sous l'angle de l'éducation et de la nutrition mais comme devant intégrer d'autres dimensions du développement comme la santé, l'agriculture, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, etc. Le gouvernement béninois à travers sa Politique Nationale d'Alimentation Scolaire développée avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM), adopte désormais une approche intégrée d'alimentation scolaire qui s'illustre comme décrit par l'image ci-dessous :

**Figure 1:** Modèle de cantine scolaire adoptée Bénin



Source : guide de gestion cantine scolaire ; P 3

▪ **Les acteurs impliqués :**

La mise en œuvre du PNASI implique une collaboration étroite entre le PAM (chargé de la mise en œuvre), le MEMP, ministère en charge de l'alimentation scolaire, le MPD qui joue un rôle de coordination et la Cellule Présidentielle de Suivi du Fonctionnement des Etablissements Scolaires et Universitaires (CPSFESU) chargée du suivi des projets éducation du PAG qui assure le contrôle de la mise en œuvre du PNASI. D'autres acteurs sont concernés par la mise en œuvre du PNASI (Ministères sectoriels de la Santé, de l'Agriculture, collectivités locales), sans être formellement partenaires du PNASI. Pour opérationnaliser le PNASI, le PAM contractualise : (i) avec des partenaires opérationnels (10 Organisations Non Gouvernementales (ONG) en AS2) qui déploient des équipes terrain entièrement dédiées au PNASI et (ii) des prestataires privés (transporteurs ; grossistes en vivres).

○ **Les bénéficiaires**

Il s'agit des écoliers, qui sont les bénéficiaires directs et des bénéficiaires indirects qui sont entre autres les enseignants, les parents d'élèves, les membres des comités de gestion de cantines scolaires (CGCS), les cantinières, les communautés locales, les collectivités locales, les commerçants de denrées, les producteurs locaux, etc.

Pour opérationnaliser le PNASI, le PAM contractualise avec des partenaires opérationnels notamment une quinzaine d'ONG qui déploient des équipes entièrement dédiées au PNASI composées de médiateurs (1 médiateur pour 10 écoles) de superviseur (1 superviseur pour 5 médiateurs) et d'un chef de projet ; et des prestataires privés (Transporteurs privés ; Grossistes en vivres).

- **La coordination du programme**

La mise en œuvre du PNASI exige la mise en place d'une structure de coordination, de concertation et de suivi. C'est ainsi que :

- ✓ Le MEMP supervise tout le programme
- ✓ Le MPD assure le suivi de la planification et de la programmation
- ✓ Le MEF assure la mise en place à bonne date du financement
- ✓ Le PAM assure la coordination de l'ensemble du programme y compris le suivi des activités dans lequel seront associé le MEMP, l'OGP-PAM et l'Unité Présidentielle de Suivi (UPS) des projets et programmes.

La Mise en œuvre du PNASI se fait suivant une approche multisectorielle et intégrée depuis 2018. C'est dans ce cadre que les autres parties prenantes notamment les secteurs de la santé et de l'agriculture de même que les Partenaires Techniques et Financiers intervenants dans l'alimentation scolaire sont appelés à jouer leurs partitions pour l'atteinte des objectifs.

C'est ainsi que le Ministère de la santé intervient dans la visite médicale des élèves, les campagnes de déparasitage et le contrôle de la santé et de l'hygiène des cuisinières. Il participe également aux campagnes de sensibilisation sur la nutrition, l'hygiène et l'assainissement.

Quant au Ministère en charge de l'Agriculture, il intervient dans l'organisation, la formation et l'accompagnement des producteurs locaux. Il s'assure également et en collaboration avec le Ministère en charge du Commerce de la disponibilité en quantité et en qualité des vivres sur le marché local.

Les autres Partenaires Techniques et Financiers (notamment le CRS, et le PME) intervenant dans l'alimentation scolaire sont sollicités pour partager avec le MEMP et le PAM leurs expériences réussies en matière de mise en place, de gestion et de suivi-évaluation des cantines scolaires. En effet, le CRS a une expérience en matière de travail avec des ONG dans la mobilisation des communautés qui pourra aider dans le cadre du renforcement du rôle des communautés dans la mise en œuvre du PNASI. Le PME a, par ailleurs, développé un modèle de comité de gestion des cantines scolaires impliquant les CRP et les mairies qui pourrait inspirer le PNASI. L'objectif est de parvenir à une approche consensuelle de mise en œuvre de programme d'alimentation scolaire avec des

procédures et outils harmonisés pour faciliter le renforcement de capacités nationales et la pérennisation de l'alimentation scolaire.

Les communautés ont également un rôle important à jouer. En effet, ils devraient prendre des initiatives pour mobiliser des ressources complémentaires au profit des écoles à cantines en mettant en place une organisation qui facilite l'élaboration et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus. Entre autres activités on peut citer : (i) la réalisation d'un forage pour fournir à titre payant de l'eau potable aux populations ; (ii) la mise en place de moulin pour moudre aux populations des céréales ; (iii) la vente des produits des jardins scolaires. Les ressources issues de ces activités seront utilisées pour renforcer le fonctionnement des cantines scolaires.

#### ***4.1.2.3 Analyse du mode de fonctionnement et de financement des expériences de cantines scolaires***

Les cantines scolaires au Bénin fonctionnent suivant des modalités différentes, selon qu'elles bénéficient de l'appui de l'Etat, des organisations internationales telles que le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'UNICEF, le Catholic Relief Services (CRS), le Plan-Bénin, des ONG locales ou qu'elles soient gérées par les communautés. Les différents modes de fonctionnement, de financement ainsi que les forces et faiblesses des expériences de cantines scolaires sont résumés dans le tableau ci-après.

**Tableau 4:** Modes de fonctionnement, de financement ainsi que les forces et faiblesses des expériences de cantines scolaires

Types de cantines	Stratégie de mise en œuvre	Financement	Mécanisme de suivi et évaluation	Forces	Faiblesses
PAM (1975 à nos jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fourniture de vivres locaux ou importés aux écoles bénéficiaires ;</li> <li>▪ Contribution financière des parents d'élèves pour le fonctionnement à travers l'achat des condiments et le paiement des cuisinières ;</li> <li>▪ Contribution en nature des parents ;</li> <li>▪ Mise en place d'un comité de gestion de cinq membres au niveau de chaque école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi conjoint du projet par le MEMP et le MDAEP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobilisation continue des ressources ;</li> <li>▪ Respect des délais d'acquisition des vivres ;</li> <li>▪ Existence d'une capacité de stockage des vivres ;</li> <li>▪ Organisation du suivi ;</li> <li>▪ Achats de biens locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faible engagement des communautés bénéficiaires dans certaines localités ;</li> <li>▪ Difficultés logistiques (insuffisance et vétusté des camions, difficultés d'accès aux écoles) ;</li> <li>▪ Faible implication du gouvernement dans le suivi ;</li> <li>▪ Fuite des vivres ;</li> <li>▪ Difficultés liées à la collecte des rapports trimestriels et annuels dans les délais.</li> </ul>
Gouvernement (2000 à nos jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fourniture de vivres par le MEMP aux écoles bénéficiaires</li> <li>▪ Contribution financière des parents d'élèves pour assurer le fonctionnement à travers l'achat des condiments et le paiement des cuisinières</li> <li>▪ Contribution en nature des parents ;</li> <li>▪ Mise en place d'un comité de gestion dans toutes les écoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Budget national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Missions de suivi par les structures déconcentrées ;</li> <li>▪ Missions nationales par la Direction de l'Alimentation Scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construction de magasins dans quelques écoles ;</li> <li>▪ Déparasitage des enfants dans les écoles à cantines du Zou, en collaboration avec le Ministère de la santé ;</li> <li>▪ Panier alimentaire plus fourni que dans les autres cantines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisance du crédit alloué à la Direction de l'Alimentation Scolaire (DAS) pour satisfaire les demandes sans cesse grandissantes ;</li> <li>▪ Retard dans la mise en place des vivres dans les écoles ;</li> <li>▪ Difficultés d'accès aux écoles) ;</li> <li>▪ Fuites des vivres ;</li> <li>▪ Insuffisance de magasin de stockage.</li> </ul>

<b>Types de cantines</b>	<b>Stratégie de mise en œuvre</b>	<b>Financement</b>	<b>Mécanisme de suivi et évaluation</b>	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
CRS (2001 à 2008)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Distribution de rations sèches ;</li> <li>▪ Participation communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Supervision conjointe (CRS, Structures Déconcentrées et Structures Nationales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de champs scolaires ou plantations communautaires ;</li> <li>▪ Combinaison des vivres locaux pour une nutrition équilibrée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Statistiques scolaires non disponibles à temps.</li> </ul>
UNICEF (2004 à nos jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cantines auto gérées où l'UNICEF octroie uniquement des ustensiles de cuisine et de vaisselle.</li> <li>▪ Cantines à temps partiel (période de soudure : 3 ou 4 mois).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le suivi se fait à trois niveaux : - National (MEMP-UNICEF) - Communal Médiatrice et Responsables/CP S -Village/Ecole comité de gestion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La promotion du jardinage ;</li> <li>▪ L'implication de la communauté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impossibilité de couverture de toute l'année scolaire ;</li> <li>▪ Inexistence de magasins de stockage des vivres ;</li> <li>▪ Menus peu variés et peu riches en protéines ;</li> <li>▪ Résistance culturelle par rapport à la mise en commun des ressources ;</li> <li>▪ Difficile adaptation aux interdits alimentaires culturels.</li> </ul>
DANIDA (2004 à 2010)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recrutement par les parents d'élèves de prestataires pour servir un repas par jour aux écoliers.</li> <li>▪ Paiement des prestataires par quinzaine à la recette perception sur présentation des pièces justificatives (contrat, facture et attestation de service faire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recrutement ONG pour suivi (MJCD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instauration du lavage systématique des mains avant les repas ;</li> <li>▪ Renforcement de la mobilisation ; communautaire et de la formation en entrepreneuriat ;</li> <li>▪ Appui au montage de plans d'affaires au profit des meilleurs APE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mauvaise qualité des menus au niveau de certaines écoles ;</li> <li>▪ Mauvaise gestion des fonds au niveau de certaines communes (effectifs majorés, prise en compte de jours non couverts, etc...) ;</li> <li>▪ Retard dans le décaissement des fonds aux prestataires de services.</li> </ul>

<b>Types de cantines</b>	<b>Stratégie de mise en œuvre</b>	<b>Financement</b>	<b>Mécanisme de suivi et évaluation</b>	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
FAST TRACK (2010 à nos jours)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recrutement par les parents d'élèves de prestataires pour servir un repas par jour aux écoliers ;</li> <li>▪ Recrutement de trois ONG pour l'encadrement technique des acteurs et le suivi rapproché ;</li> <li>▪ Paiement des prestataires par quinzaine à la recette perception sur présentation des pièces justificatives (contrat, facture et attestation de service faire).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Trois Organisations Non Gouvernementales (ONG) à savoir : CIPCRE-Bénin ; MJCD ; FJD - MEMP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Implication des acteurs locaux dans la gestion des cantines ;</li> <li>▪ Organisation de suivi régulier ;</li> <li>▪ Fourniture continue de repas aux apprenants sur toute l'année scolaire ;</li> <li>▪ Prise en compte des habitudes alimentaires des apprenants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manipulation des effectifs (gonflement) par les Directeurs d'écoles ;</li> <li>▪ Lenteur dans le décaissement des fonds pour régler les prestataires ;</li> <li>▪ Rançonnement des prestataires ;</li> <li>▪ Diminution de la quantité des repas.</li> </ul>

Source : PNAS 2014 pp 14 -16

#### **4.1.2.4 Perspectives**

Un des principes directeurs du bon fonctionnement des cantines scolaire est le partenariat, principe qui vise à rechercher les complémentarités et les synergies avec les organismes nationaux et internationaux, les ONG, les associations et les collectivités locales intervenant dans le domaine de l'alimentation scolaire. Les mairies se chargeront de créer des lignes de crédit dans leur budget pour la prise en charge progressive des cantines scolaires. Ce qui n'est pas le cas au Bénin précisément dans le cadre du PNASI. En effet l'évaluation à mi-parcours du PNASI fait noter que l'implication des municipalités dans le PNASI est relativement marginale. Les mairies n'ont pas été formellement associées lors du montage du PNASI alors qu'elles sont (ou qu'elles ont été) des partenaires clés dans d'autres programmes de cantines (modèle PME ou le projet pilote avec achats locaux de CRS). Pour autant, l'implication des collectivités territoriales est mentionnée dans le document de projet ; par ailleurs, des actions, pilotées par le niveau central, ont été entreprises pour associer les mairies ; par exemple, les ateliers bilans. Par contre, le PNASI n'a pas jusqu'ici exploité son dispositif terrain (ONG) pour investir les collaborations avec les municipalités. Entre autre prérogatives des élus locaux, la cantine devrait correspondre à un besoin identifié par les élus locaux comme le cas des réfections des points d'eau ou des pistes rurales à réaliser. Aussi le volet « achat local » auprès de petits producteurs proches des écoles, non initié à ce stade dans le PNASI, offre l'opportunité d'impliquer plus fortement les collectivités locales, et d'assurer un ancrage et une appropriation plus forte des élus locaux.

- **Le cas du projet Sadmad au Sénégal est un exemple de mise en œuvre de programme alimentaire avec l'implication des collectivités**

Les projets, à Dakar et à Ziguinchor accompagnent les collectivités locales dans la mise en place de systèmes alimentaires relocalisés, à travers l'approvisionnement des cantines scolaires par des circuits courts. En trame de fond, on cherche à influencer sur l'approche du Programme alimentaire mondial (PAM), dont on faisait l'hypothèse qu'il achetait essentiellement des produits alimentaires importés. En fait, cela évolue déjà : le PAM favorise de plus en plus les produits locaux, surtout à Ziguinchor. Cela provient d'une volonté qui dépasse l'échelle nationale : la CEDEAO, en lien avec le plaidoyer du ROPPA, mène une politique qui essaie de favoriser les produits locaux.

Une politique d'alimentation scolaire promeut pourtant les produits locaux, mais elle peine à être mise en application. En 2016, la Division des cantines scolaires (DCAS) rattachée au ministère de l'Éducation, a réussi à mobiliser un budget plus important qui a permis d'acheter quelques produits locaux (mil, maïs, niébé). L'objectif du programme SADMAD est d'instaurer un mécanisme d'approvisionnement des cantines en produits locaux qui soit viable, ce qui suppose une implication de l'État, des collectivités locales et des communautés (parents d'élèves). Quatre fédérations d'organisations de producteurs sont actuellement impliquées : deux groupements de maraichers, une organisation de pêcheurs, des riziers de la vallée du fleuve Sénégal.



## 4.2 Faisabilité d’approvisionnement des cantines scolaires par les producteurs locaux

### 4.2.1 Estimations des besoins

Au Togo, le système d’approvisionnement des denrées alimentaire dans le cadre du projet cantine scolaire repose sur les mamans cantines de chaque école bénéficiaire. Les estimations des besoins se font de manière hebdomadaire et sont basées sur le nombre et types de plats à servir pendant les 5 jours ouvrables de la semaine. L’estimation du nombre de plats par jour se fait en fonction du nombre d’élèves enregistrés dans l’établissement. Les mamans cantines s’approvisionnent sur les marchés locaux en produits nécessaires pour la préparation des repas. Les tableaux ci-après montrent les différents repas proposés aux élèves dans le cadre des cantines scolaires et les différentes denrées qui rentrent dans la préparation de ces repas.

**Tableau 5** : Liste des repas proposés dans les cantines scolaires

N°	Repas proposés par les cantines scolaires
1	Riz blanc + sauce tomate + protéines animales + fruit
2	Pâte de maïs +sauce légumes + protéines animales + fruit
3	Haricot + huile + farine + protéines animales + fruit
4	Mélange d’haricot et du riz (Ayimolou) + sauce tomate + protéines animales + fruit
5	Pâte de riz + sauce tomate + protéines animales + fruit
6	Pâte de sorgho + sauce légumes + protéines animales + fruit
7	Pâte alimentaire (Spaghetti) + protéines animales + fruit
8	Riz au gras + sauce tomate + protéines animales + fruit
9	Ragoût d’igname, Pâte à base du mélange de haricot et de la farine de maïs (Djongoli) et Galette à base de la farine de haricot (tinbani)

Source : Rapport définitif de l’étude de l’extension des cantines scolaires

**Tableau 6** : Liste des différents denrées alimentaire qui rentre dans la préparation des repas

Région	Produits
Maritime	Maïs, Haricot, Riz, Gari, Adémè, noix de palme, Gombo, Petit poisson,
Plateaux	Maïs, Haricot rouge, Haricot blanc, Piment vert, Riz (ibomolou), Gari Sorgho , Piment rouge frais, Piment sec, Noix de palme, Gombo, Adémè, Gboma, Riz, Oignon, Pois d’angole, Cossette
Centrale	Maïs Niébé Riz local (kovié) Piment vert Gari Riz Gboma Tomate fraîche Oignon
Kara	Maïs, Haricot, Piment vert, Riz (local,) Riz, Piment rouge frais, Piment sec Gombo frais, Adémè Farine de cosette, Riz, Oignon
Savanes	Maïs, Riz local, Haricot, Gari, Gombo, Gombo sec, Piment, Feuille de baobab, Feuille d’oseille de guinée, Oignon, Arachide

Source : Résultats des enquêtes de terrain, Ayao Madjri SANVEE ; Juillet 2018

Comme le montrent les Tableau 5 et Tableau 6, les achats concernent le riz, le maïs, le haricot, le gari, la tomate, le piment, le sel et les autres ingrédients.

Les coûts des repas proposés dans les cantines sont dominés par les coûts des principales denrées que sont le riz, le haricot et le maïs dans des proportions allant de 20 à 48%, soit une moyenne de 30%.

L'étude d'extension des cantines scolaires au Togo à partir d'une meilleure adéquation coût qualité des repas et participation communautaire réalisée en 2019, montre que 48% des repas servis sont des plats à base de riz contre 21% à base de maïs et 20% à base de haricot. De cette étude, l'analyse des données de l'année 2016 estime à 751 889 788 FCFA le coût dépensé pour servir les repas à base de riz, à 328 951 782 FCFA celui des repas à base de maïs et à 313 287 412 FCFA le coût des repas à base de haricot.

Au Bénin comme au Togo, différents menus meublent la restauration dans les cantines scolaires. Ces menus varient suivant les différentes cultures et les spécialités de chaque région. Le riz, la pâte à base de maïs (Akoumé), le haricot et le mélange du haricot et du riz (ayimolou/Atassi) sont les repas les plus consommés par les élèves dans toutes les écoles à cantine.

Le Programme nationale d'alimentation scolaire intégré (PNASI) du Bénin prévoit sur une année scolaire, trois livraisons de vivres pour garantir à chaque élève 165 rations journalières composées de céréales, de légumineuses, d'huile végétale fortifiée et de sel iodé. Les communautés doivent se mobiliser (levée de cotisations monétaires ou en nature auprès des parents, mise en place de jardins ou champs scolaires) pour compléter la ration livrée.

On en déduit que les filières maïs, riz, haricot, arachide ou palmier à huile sont concernées. Ces vivres sont mis en place trimestriellement au profit des écoles sous la supervision des médiateurs / superviseurs. D'après les cantines rencontrées au Bénin, les vivres sont souvent importés (principalement le riz et quelques rares fois le maïs), sont de bonne qualité et ne se détériorent pas dans les intervalles des 3 mois. Le panier alimentaire proche des habitudes alimentaires au Bénin est composé comme indiqué dans le tableau 7 ci-dessous et apporte un complément alimentaire de 745 kilocalories aux enfants.

**Tableau 7:** Panier alimentaire

<b>Denrées</b>	<b>Ration individuelle journalière</b>
Céréales	150 g dont Maïs :75g et Riz : 75g
Légumineuses	30 g
Huile végétale (vitamine A et D)	10 g
Sel iodé	3 g

Sur la base de ce panier la quantité de vivre à mobiliser a été évaluée et se présente dans le tableau 8 ci-dessous.

**Tableau 8:** Quantités de vivres à acquérir

Denrées	Ration individuelle	Quantité annuelle
Céréales	150	15
Légumineuses	30	3
Huile végétale (vitamine A)	10	1
Sel iodé	3	

Sources : collecte de données terrain janvier 2021

#### 4.2.2 Fonctionnement de l'approvisionnement

L'approvisionnement et la gestion des cantines diffèrent par rapport au pays.

Le Togo a opté pour une approche communautaire.

En fonction de l'effectif des élèves envoyé à l'ONG, les fonds sont transférés sur le compte bancaire du Comité de Gestion de la Cantine (CGC). Le montant transféré est ensuite mis à la disposition des mamans cantines qui s'organisent pour assurer l'approvisionnement en produits alimentaires nécessaires. Dans la plupart des cas, les mamans cantines s'approvisionnent de façon hebdomadaire sur les marchés locaux et ont pour consigne de choisir des produits locaux (riz, maïs, haricot, tomate, piment, etc.). Par rapport aux fruits et viandes, l'approvisionnement est quotidien pour éviter des pourrissements pendant leur conservation. Lors de l'approvisionnement, les mamans cantines achètent des produits locaux disponibles et accessibles comme le maïs, le niébé, le gari, et. Pour les produits locaux qui ne sont pas disponibles ou accessibles (huile, tomate, fruit), les produits importés viennent combler parfois le vide.

Après les achats, les denrées alimentaires sont stockées, dans la majorité des cas, dans des maisons voisines des écoles à cantines scolaires et dans certains cas dans les bureaux des directions au niveau de certains établissements scolaires ou dans des magasins en terre battue couverts de paille ou de tôles construits.

Au Bénin, le PAM intervient.

Le système logistique et approvisionnement du PNASI est basé sur celui du PAM. Il prévoit que le PAM se fondera sur sa longue expérience en matière de programmation et de chaîne logistique. Les achats locaux de vivres dont la qualité répond aux normes seront privilégiés autant que possible. Ce faisant, non seulement, les délais de livraison, les coûts de transport seront réduits mais aussi des fonds seront injectés dans l'économie locale. En effet, le PAM envisage, de promouvoir la production locale pour servir de base d'approvisionnement des cantines scolaires. Ainsi à travers un pilote, les petits producteurs seront encouragés à produire des vivres pour l'alimentation scolaire. Ce qui ouvrira la porte à un programme intégré d'alimentation scolaire à base de produits locaux comme recommandé par l'Union Africaine.

Les achats internationaux seront limités aux denrées non disponibles sur le marché local et s'effectueront avec l'appui du siège du PAM. La qualité des vivres livrés et servis sera contrôlée. Le prix d'achat des denrées sur le marché national ou international selon le type de denrée, sera basé sur le rapport qualité/prix. Des mesures seront prises pour le respect des délais dans les achats (coût-efficacité).

Le PAM sur la base du financement du Gouvernement fera la programmation des achats. Les vivres seront stockés dans les principaux magasins au niveau des départements. Sur la base d'un plan de distribution trimestrielle cosigné par le Représentant Résident du PAM et un représentant du Gouvernement, les vivres seront transportés jusqu'aux écoles. Le programme prendra en charge le coût du transport des vivres des magasins jusqu'aux écoles. Pour le transport des vivres, des contrats seront établis avec des transporteurs privés identifiés sur la base des appels d'offre. Les vivres seront livrés jusqu'aux écoles avec des supports de gestion accessibles aux partenaires.

L'évaluation à mi-parcours fait noter que la délégation de maîtrise d'œuvre du PNASI au PAM a permis de trouver des solutions rapides pour le démarrage des livraisons dès septembre 2017 : un emprunt de vivres au programme BJ du PAM a été opéré pour éviter de lancer un appel d'offre pour l'achat des vivres qui aurait retardé le démarrage de la cantine.

Avant le PNASI, l'OGP-PAM gérait le transport des vivres vers les cantines du PAM. La mise en place du PNASI et la dissolution de l'OGP-PAM ont conduit le PAM à développer ses capacités logistiques : recrutement, appui d'un consultant pour mettre en place les procédures de transport des vivres mobilisant un réseau de transporteurs agréés ; réalisation d'un diagnostic logistique. La livraison des vivres s'est, selon les acteurs terrain, grandement améliorée depuis les premières livraisons de l'année scolaires (AS) 1. Les procédures de contractualisation avec les transporteurs ont été revues, avec la prise en compte des coûts de distribution des derniers kilomètres qui nécessitent souvent de faire appel à des véhicules de petit gabarit. Le système en place démontre une certaine efficacité puisqu'aucune perte n'est relevée par le système logistique du PAM dans le cadre du PNASI. Signalons toutefois que les pertes enregistrées après livraison à l'école ne sont pas suivies par le service logistique. Elles sont relevées par les fiches mensuelles de suivi, saisies dans la Base de données de l'AS (BdAS) mais sous un format qui n'en permet pas le traitement statistique. Le temps nécessaire à la mise en œuvre des Plans de Distributions (PdD) s'est considérablement amélioré. Ceci est confirmé par les observations faites sur le terrain (à l'exception du PdD des écoles PNASI2 interrompues), le temps écoulé entre la livraison dans la 1<sup>ère</sup> école et la dernière est inférieur à un mois en AS2. Ce délai est intéressant à suivre car il explique en partie les différences de niveau de stock entre les écoles qui impactent l'efficacité de la cantine (risque de ruptures ou de surplus).

### **4.2.3 Actions complémentaires**

Dans le cadre du programme d'alimentation scolaire, les communautés ont un rôle important à jouer. Elles participent à travers des contributions multiformes dans les comités de gestion de l'alimentation scolaire avec une participation des parents et des membres de la communauté mais souvent méconnaissant leurs rôles dans le suivi du programme et limitant ainsi leurs actions. Les actions à mettre en œuvre concernent : (i) la sensibilisation et le plaidoyer auprès des communautés afin qu'ils accompagnent la mise en œuvre et la gestion du programme d'alimentation scolaire en fournissant

des ressources (dons en nature, contribution financière ou opérationnelle main-d'œuvre); (ii) l'appui des parents à la mise en place des jardins scolaires; (iii) la sensibilisation des comités de gestion à l'hygiène et à la qualité des aliments servis aux enfants; (iv) la définition du rôle et des responsabilités des communautés locales dans la gestion et le suivi du programme national.

Des initiatives peuvent également se prendre pour mobiliser des ressources complémentaires au profit des écoles à cantines en mettant en place une organisation qui facilite l'élaboration et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus. Entre autres activités on peut citer : (i) la réalisation d'un forage pour fournir à titre payant de l'eau potable aux populations ; (ii) la mise en place de moulin pour moudre aux populations des céréales ; (iii) la vente des produits des jardins scolaires. Les ressources issues de ces activités pourront être utilisées pour renforcer le fonctionnement des cantines scolaires.

#### **4.2.4 Modalité d'intervention pour répondre à la demande**

L'approvisionnement en produits alimentaires s'effectue sur les marchés locaux les plus proches de l'établissement par les mamans cantines et sur les marchés de proximité même avec le système logistique et approvisionnement du PNASI. Ainsi pour répondre à la demande, les produits doivent respecter les conditions suivantes :

- Se trouver sur les marchés locaux les plus proches des mamans cantines
- Être des produits locaux (non importés)
- Etre à un prix acceptable
- Etre disponible chaque jour du marché local

L'approvisionnement se fait dans un circuit court sans intervention des modalités de passation de marché pour le cas des cantines du Togo. Les achats se font sans d'appel d'offre ni de contrat formel.

Au Bénin, le PNASI se doit également de dynamiser l'économie : en stimulant les filières nationales à travers des achats institutionnels, mais également en dynamisant l'économie locale à travers des achats auprès de petits producteurs. Les achats auprès de petits producteurs à proximité des écoles peuvent stimuler l'intérêt des communautés pour la cantine et renforcer la pérennité de l'approche. Des préalables doivent être remplis : la disponibilité du foncier et des intrants agricoles, de l'accès à l'eau et pour les grossistes et les entreprises, la capacité à produire selon les besoins du PNASI (quantité et qualité). Une contrainte qui pèse sur ce volet est la contribution en nature des partenaires financiers qui limite les possibilités pour les producteurs nationaux d'accéder au marché institutionnel de l'alimentation scolaire.

#### **4.2.5 Points forts/faibles des acteurs de l'offre**

Les acteurs actuels de l'offre sont les commerçants de produits alimentaires et les producteurs qui interviennent sur les marchés locaux autour des cantines scolaires. Les produits sont issus de la production locale et nationale. Le maïs, le riz et le niébé

sont les principales céréales qui constituent les produits de base des repas servis dans les cantines. En plus des céréales s'ajoutent le gari, l'huile, la tomate, le piment, la viande, les fruits et les autres ingrédients. La plupart de ces denrées surtout les céréales sont disponibles de façon permanente sur toute l'année même si on enregistre des périodes d'abondance et de soudure.

La force des acteurs actuels de l'offre réside dans leur nombre, leur disponibilité chaque jour du marché et dans leur proximité avec les cantines scolaires. Cependant ils ne sont pas structurés et connaissent à peine le marché de produits locaux que représente les cantines scolaires. Ainsi ils n'arrivent pas à assurer une disponibilité et une accessibilité optimisés pour le programme. Certains produits ne sont pas disponibles ou parfois trop chers pour la bourse des mamans cantines. Il n'existe pas de relation formelle et durable entre eux et la demande des cantines. Ils ne sont impliqués dans le programme de mise en œuvre des cantines scolaire.

L'évaluation a mis parcour du PNASI révèle que pour la composante 2 (la mise en place d'activités multisectorielles à l'échelle des écoles (santé, hygiène, agriculture) et l'appui à des groupements de producteurs pour un approvisionnement local des cantines), les activités multisectorielles demeurent marginales ; les achats auprès des petits producteurs n'ont pas été initiés. Des champs et jardins scolaires sont en place, mais la contribution de ces activités de production au fonctionnement de la cantine n'est pas documentée. Les achats du PNASI réalisés sur le marché national auprès de grossistes ne sont pas négligeables (37% en volume) et susceptibles de s'accroître.

#### **4.2.6 Possibilité de partenariats**

Il existe au Togo comme au Bénin diverses organisations de producteurs à diverses échelles territoriales : au niveau des villages, des cantons, des régions, et des faitières. Ces faitières sont regroupées pour la plupart d'entre elles au sein de la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs (CTOP) le cas du Togo. Même si la CTOP ses organisations membres ont pour vocation d'assurer la recherche de marché pour la commercialisation de leurs produits.

Il existe également au Togo comme au Bénin l'initiative des Entreprises de Services et Organisations de Producteurs (ESOP), entreprises sociales promues par ETD qui structurent les producteurs et assurent la mise en marché de la production. Les ESOP sur plusieurs filières notamment : le riz, le soja, le miel, l'ananas, la viande.

On note également ces dernières années, un développement du secteur agroalimentaire qui a permis la promotion de plusieurs entreprises et initiatives dans le secteur. On peut trouver sur le marché surtout en milieu urbain, des produits transformés localement (huiles, tomate, bouillons, jus, etc.)

Vu ce qui précède, des partenariats peuvent être établis à divers niveaux pour la mise relation des producteurs et transformateurs locaux avec le marché de fourniture de denrées alimentaire aux cantines scolaires.

Il faut cependant noter que l'ouverture des marchés publics aux agriculteurs et aux OP impliquent un certain niveau de professionnalisme. Au niveau des OP, plusieurs défis se posent pour accéder à ces marchés :

- ✓ Le respect du cahier des charges stipulé dans les contrats : garantie de soumission, délai de livraison, quantités minimum exigées, normes (de qualité notamment) ;
- ✓ Les capacités techniques des OP et des agriculteurs familiaux à assurer la production nécessaire en qualité et en quantité, ainsi que la collecte, le stockage, la transformation et le conditionnement des produits ;
- ✓ Et surtout, les capacités financières des OP afin qu'elles soient en mesure de préfinancer l'achat des produits aux agriculteurs (soit sur fonds de roulement propres, soit en ayant recours aux crédits auprès d'institutions financières, qui exigent également des garanties).

### **4.3 Plan d'action recommandé**

#### **4.3.1 Mesures d'amélioration de l'offre**

Les mamans cantines s'approvisionnent sur les marchés locaux les plus proches en denrées alimentaire. Le PNASI effectue également des achats sur le marché national auprès de grossistes au profit des cantines. Sur ces marchés se trouvent des femmes commerçantes qui viennent de plusieurs contrées avec des produits alimentaires de diverses sources.

Pour améliorer l'offre dans le respect de l'esprit du programme cantine scolaire qui a pour objectif de fournir des repas de qualité aux élèves et impulser le développement économique local, les mesures suivantes sont envisageables :

- Impliquer les producteurs et leur OP dans le programme cantine scolaire en les mettant directement en relation avec les cantines ;
- Impliquer les entreprises agroalimentaires locales dans le programme cantine scolaire ;
- Encourager la mise en place des jardins scolaire à but pédagogique qui pourront approvisionner les cantines en légumes de qualité ;
- Promouvoir au sein des établissements des fermes en polyculture et/ou élevage.

Ces mesures permettront de fournir de manière organisée des produits de qualité avec une traçabilité bien connue au programme cantine scolaire. A ce stade, le marché des cantines scolaires servira de débouchés aux producteurs locaux ce qui permettra d'atteindre plus efficacement l'objectif de développement économique local prévu. Mais pour y arriver des appuis techniques et financiers doivent être fournis aux producteurs pour leur permettre de produire en quantité et qualité suffisantes, obtenir des contrats justes, avoir accès aux appels d'offre ainsi qu'à des crédits pour répondre aux besoins.

### **4.3.2 Filières porteuses**

De tout ce qui précède, il ressort que les filières porteuses qui constituent une opportunité significative de débouché pour les producteurs locaux dans le cadre de la mise en œuvre des cantines scolaires sont :

- ✓ La filière riz qui fournit près de 50% des repas proposés aux élèves. Des actions au niveau de cette filière permettrait une augmentation de la production locale et réduirait les importations de cette denrée.
- ✓ La filière maraichère qui fournit toutes les quantités de légumes utilisées dans la préparation des repas des enfants. C'est une occasion à saisir pour mieux structurer cette filière et limiter les importations.
- ✓ La filière viande avec la promotion de l'élevage de poulets locaux permettront de mieux répondre au besoin en viande des cantines.

### **4.3.3 Mesures d'améliorations des achats institutionnels**

Les achats institutionnels de denrées alimentaires au Togo comme au Bénin se font le plus souvent de gré à gré sauf pour les marchés plus conséquents comme les achats de produits bruts de l'office des prisons qui passent par des appels d'offres. Au Togo par exemple en 2020, le PAM a procédé à une consultation restreinte de fournisseurs de maïs pour soutenir le Gouvernement Togolais dans le cadre des mesures prises pour venir en aide aux familles en difficulté suite à la pandémie du Corona virus. Contre toute attente, le PAM a invalidé la procédure et opté pour un achat au gré à gré auprès de l'ANSAT (Agence Nationale de Sécurité Alimentaire au Togo) qui n'achète que le maïs produit par les petit.e.s product.eur.rice.s loc.aux.ales.

Pour l'amélioration des achats institutionnels, il faudra un contexte législatif qui réglemente ces achats de denrées alimentaires. Il s'agira d'un contexte plus large avec les législations relatives à la sécurité sanitaire, les réglementations liées aux organisations agricoles, et la réglementation des achats publics. Ces dispositions sont nécessaires pour empêcher la fraude, le gaspillage, la corruption et garantir la meilleure utilisation possible des fonds publics. Il faut toutefois noter que le cadre légal doit être adapté aux conditions des producteurs ainsi que les paramètres et modalités d'achats tels que les aspects contractuels, le raccourcissement des délais de paiement, la fourniture de systèmes de transport et logistiques, des procédures administratives revues ou encore la fourniture de services pour le contrôle de la qualité. L'achat de denrées alimentaires auprès de petits producteurs nécessitera la révision des procédures d'achat pour les rendre inclusives et basées sur des modalités contractuelles et d'appel d'offre conçues pour faciliter les achats auprès des petits exploitants agricoles.



#### 4.3.4 Actions concrètes pour les acteurs de l'offre et de la demande

- **A l'endroit de l'offre**

Plusieurs actions peuvent être envisagées. En premier lieu il est nécessaire de mettre en place des appuis en amont et en aval de la production pour accompagner les agriculteurs familiaux à un niveau technique et financier donné, mais également de renforcer les OP en termes de gouvernance, de gestion et d'accès aux infrastructures nécessaires pour le stockage, la transformation et le conditionnement des produits. Il s'agira de renforcer la capacité des producteurs à produire et à commercialiser des produits de qualité, avec des pratiques respectueuses de l'environnement.

Des actions doivent être également menées sur l'amélioration de la visibilité et disponibilité des produits : site Internet, SIG, marchés de produits locaux, etc.

Il s'agira dans le cadre de l'accompagnement des producteurs de :

- Accompagner les producteurs dans leur organisation en sociétés coopératives ;
- Former les responsables des sociétés coopératives sur la gestion administrative, financière et comptable ;
- Former et accompagner les leaders des OP dans la contractualisation et la vente groupée ;
- Accompagner à l'élaboration d'une stratégie de commercialisation en lien avec le marché des cantines scolaires ;
- Faciliter l'accès des producteurs au crédit auprès d'institutions de microfinance et aux intrants, équipements et matériels de production et traitement post-récolte ;
- Former et accompagner les producteurs sur les bonnes pratiques culturales et les activités post récolte.
- Accompagner les producteurs dans la définition d'un plan de communication sur leurs produits.

Par rapport aux entreprises agroalimentaires, un accompagnement sur l'adaptation des produits aux besoins des cantines doit être effectué pour améliorer l'accessibilité des produits aux mamans cantines et aux premiers responsable des achats. En effet compte tenu des emballages et du conditionnement, parfois les produits locaux présentent des prix plus élevés que celui des produits importés ce qui entrainerait une réticence des mamans cantines vu les limites du budget dont elles disposent. Une bonne analyse participative de la demande et de l'offre pourra permettre de mieux adapter ces aspects pour mieux organiser l'approvisionnement des cantines par les entreprises agroalimentaires locales.

Une autre option consisterait à adopter une organisation de la distribution en impliquant des entreprises spécialisées dans le commerce des produits locaux à l'instar de *Bobar distribution* par exemple, surtout pour les produits qui ne sont pas disponibles sur les marchés locaux des cantines. Cependant une analyse des coûts sera judicieuse pour que l'accessibilité du produit soit toujours garantie pour les mamans cantines.

Par rapport aux collectivités territoriales, il faudra faire un diagnostic des territoires pour connaître le type de cultures et les spéculations qui y sont développées. Ainsi l'offre devra être arrimée aux besoins des systèmes alimentaires dans le but de réduire au maximum les importations. Les collectivités devront être accompagnées dans l'élaboration de leur plan de développement communal sur les aspects sociaux et économiques pour leur permettre d'identifier le rôle et les appuis qu'elles pourraient apporter dans l'organisation de l'offre de denrées alimentaire pour répondre aux besoins existants dans le schéma d'un système alimentaire territorialisé. Fait ainsi on pourra :

- ✓ Valoriser les produits dans les filières de proximité sur les territoires ;
- ✓ Privilégier l'agriculture familiale et mieux partager la valeur créée ;
- ✓ Améliorer les modèles de production en intégrant la gestion des ressources tout en limitant l'impact sur l'environnement ;
- ✓ Réduire les pertes et le gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire.

- **A l'endroit de la demande**

Par rapport à la demande, il faudra accompagner les mamans cantines et les premiers responsables des cantines dans l'estimation des besoins et dans la planification des achats de manière hebdomadaire pour les produits frais, mensuelle ou trimestrielle pour les produits secs. Les denrées alimentaires devront être stockées séparément du matériel courant, en différenciant les produits périssables et les produits secs. Ainsi les cantines doivent être renforcées en termes d'accès aux infrastructures de stockage et de conservation. Un renforcement de capacité des mamans cantines sur les techniques de stockage et de conservation des denrées alimentaires serait utiles de même qu'une sensibilisation sur l'importance et la pertinence de la consommation des produits locaux. Des investissements doivent être consentis dans les programmes de cantines scolaires.

## **Conclusion**

Au vu des résultats de cette étude, il est clair qu'une meilleure gestion de l'alimentation scolaire passe par quelques piliers à savoir : (i) le cadre politique et légal, (ii) la capacité financière ; (iii) la capacité institutionnelle ; (iv) la conception de la mise en œuvre de bons programmes et ; (v) le rôle des communautés.

Lier l'alimentation scolaire avec la production locale et les producteurs locaux n'est pas automatique. L'achat de denrées locales nécessite du temps et il faut s'y prendre progressivement et faire évoluer cet objectif en fonction du contexte spécifique de chaque pays et des capacités des parties prenantes à s'adapter et gérer les risques liés à la mise en œuvre de cette stratégie.

Aujourd'hui il n'existe pas de réelle politique territoriale ou de véritables lois sur les systèmes alimentaires territoriales qui définies les prérogatives de chaque acteur. Les stratégies en matière d'alimentation en milieu scolaire doivent clairement être définies pour une vision claire de ce que doit attendre par système alimentaire en milieu scolaire, système alimentaire au plan global et qu'elle est ou devra être le rôle des collectivités et des acteurs. Sans une véritable stratégie, les collectivités ne pourront connaître le rôle qui leur est dévolu pour le jouer pleinement.

## Annexe 1: Cadre logique PNASI

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES/RISQUES
<b>OBJECTIF GENERAL</b>			
<b>Renforcer l'Alimentation Scolaire au Bénin en développant une approche multisectorielle et en privilégiant les achats locaux pour améliorer les performances scolaires, la diversité alimentaire et la nutrition des élèves dans les écoles à cantines.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de produits vivriers achetés au niveau national, régional et local par rapport à la quantité totale de ces produits achetés par le projet</li> <li>- Nombre d'élèves (F/G) bénéficiaires du Programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annuaire statistique du MEMP</li> <li>- Fiches mensuel de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition tardive des ressources</li> <li>Insuffisance d'infrastructures équipées et d'enseignants qualifiés</li> <li>Grèves des enseignants</li> </ul>
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>			
OS1 : Assurer régulièrement la fourniture des repas scolaires aux élèves des écoles primaires publiques et accroître les performances scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de couverture (des élèves)</li> <li>- Taux d'abandon dans les écoles bénéficiaires</li> <li>- Taux d'accroissements des effectifs entre deux années scolaires</li> <li>- Nombre de tonnage distribués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de données sur l'alimentation scolaire</li> <li>- Annuaire statistique du MEMP, Fiches mensuel de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance des ressources</li> <li>Faible Capacité de stockage des vivres</li> </ul>
OS2 : Utiliser l'école comme un point d'entrée pour faire converger les appuis à l'éducation, à l'agriculture, à la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % d'écoles ayant mis en valeur un jardin scolaire</li> <li>- % d'écoles ayant mis en valeur un champ scolaire</li> <li>- % d'écoles disposant de dispositif de lave-mains pour chaque classe</li> <li>- % d'écoles dans lesquels le déparasitage des enfants est effectué</li> <li>- % de denrées achetées directement chez les Organisations Paysannes autour de l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de données sur l'alimentation scolaire</li> <li>- Rapport annuel de gestion des cantines scolaires, Fiches mensuel de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible production agricole</li> <li>- Mauvaise gestion des ressources</li> </ul>
OS3 : Investir dans le développement du cadre institutionnel et améliorer le pilotage, la coordination et le suivi du programme d'alimentation scolaire au Bénin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion d'écoles disposant de CGCSI fonctionnels</li> <li>- Proportion d'écoles ayant bénéficié de sensibilisations/formation sur la mobilisation communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des revues trimestrielles et annuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible degré de mobilisation des ressources</li> <li>- Lourdeur administratives</li> </ul>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>			
R1 : Les élèves des écoles ciblées reçoivent quotidiennement au moins un repas. Sous réserve de la disponibilité des ressources, l'effectif de 1574 écoles de la première année de mise en œuvre pourrait progressivement augmenter sur les 4 années du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'écoles bénéficiaires du programme</li> <li>- Nombre de repas distribués par rapport au nombre planifié</li> <li>- Nombre de jours de cantines couverts sur la période</li> <li>- Nombre moyen de jours par mois sur lesquels des aliments nutritifs ou au moins 4 groupes d'aliments ont été fournis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Base données sur l'alimentation scolaire</li> <li>- Fiches mensuel de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des ressources</li> <li>- Grèves des enseignants</li> </ul>

<b>LOGIQUE D'INTERVENTION</b>	<b>- INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES</b>	<b>SOURCES DE VERIFICATION</b>	<b>CONDITIONS CRITIQUES/RISQUES</b>
R2 :la proportion des denrées locales achetées auprès des petits producteurs pour les cantines scolaires augmente de 10% chaque année	- Proportion de produits vivriers achetés auprès des petits producteurs par rapport à la quantité totale de ces produits achetés par le projet	Base de données de l'alimentation scolaire	Faible capacité de production agricole
R3 : Des organes de coordination et de suivi durables sont mis en place et opérationnel.	- Arrêté interministériel portant attribution, organisation et fonctionnement du Comité Pilotage et du Comité Technique est élaboré, signé et mis en exécution - Unité de gestion (nationale) mise en place et fonctionnelle - Proportion d'écoles disposant de CGCSI formés à la gestion des cantines scolaires - Nombre de réunions du comité de pilotage organisées sur la période - Nombre de missions de suivi organisées sur la période	- Rapport d'activités	Lourdeur administrative
<b>SOUS-COMPOSANTE 1 : CREATION ET FONCTIONNEMENT DES CANTINES SCOLAIRES</b>			
Augmentation du nombre d'écoles à cantines	- Critères de ciblage des écoles - Modalité de distribution des vivres - Plan de formation pour les comités de gestion - Stratégie de Communication et information	CAB/MEMP, DAS, DPP, PAM	
<b>ACTIONS</b>	<b>MOYENS</b>	<b>STRUCTURES IMPLIQUEES</b>	<b>COÛT</b>
Achat des vivres à l'aide du processus d'approvisionnement du PAM	- Liste et quantité des vivres à acquérir et calendrier d'acquisition - Mécanisme d'achats des vivres chez les producteurs locaux - Short List des fournisseurs locaux - Discussions avec les Organisations Paysannes - Agrégation ; contractualisation - Plan d'achat à court et à moyen terme	PAM	
<b>ACTIONS</b>	<b>MOYENS</b>	<b>STRUCTURES IMPLIQUEES</b>	<b>COÛT</b>
Stockage des vivres	- Magasins en bon état - Capacité et entretien des magasins - Implication des communes pour l'identification des magasins	OGP-PAM, DAS	

Conservation des vivres	Mécanisme et produits de traitement	PAM, OGP-PAM	
Transport et distribution des vivres dans les départements et les écoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de distribution</li> <li>- Plan de transport</li> <li>- Fournitures des NFI</li> <li>- Clarification des rôles des communautés</li> <li>- Désignation et paiement des cuisinières</li> </ul>	PAM, OGP-PAM, DAS	
Suivi médical et sanitaire des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des campagnes de santé</li> <li>- Campagne de déparasitage</li> <li>- Suivi médical des élèves</li> </ul>	MS, PAM, MEMP	
<b>SOUS-COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS</b>			
Assistance technique pour la mise en œuvre du Programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des entités décentralisées de l'agriculture, de la santé ; de l'éducation, des élus locaux</li> <li>- Rôle des ONG dans le suivi</li> <li>- Rôle des partenaires locaux et des communautés dans le suivi</li> </ul>	PAM, MAEP, MS	
Elaboration d'un plan de formation des intervenants dans l'alimentation scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarification des rôles du comité technique</li> <li>- Fréquence de réunions</li> <li>- Ressources pour le fonctionnement du comité</li> </ul>	PAM, MEMP, OGP-PAM	
Formation des membres des comités de gestion des cantines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modules de formation, formateurs</li> <li>- Recrutement des ONG pour l'encadrement des comités de gestion</li> <li>- Plan et contenu de formation</li> </ul>	PAM, OGP-PAM, DAS, DDEMP, RP, COMMUNES	
Sensibilisation des communautés pour leur implication et appui aux cantines scolaires	Plan de communication, outils de sensibilisation	PAM, MEMP, MDGL, OGP-PAM	
Organisation des petits exploitants agricoles/producteurs locaux pour la culture et la livraison de vivres aux écoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cartographie des producteurs locaux</li> <li>-Identification des filières</li> <li>-Agrégation des producteurs</li> <li>-Standards et qualité des produits</li> <li>-Commercialisation/mode de paiement</li> </ul>	MAEP, PAM, OGP-PAM	

ACTIONS	MOYENS	STRUCTURES IMPLIQUEES	COÛT
Partage d'information avec les groupements de producteurs locaux sur les besoins des cantines scolaires	Liste des besoins en vivres	PAM, MAEP, OGP-PAM	
Renforcements de capacités des petits exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Semences, modules de formation, encadreurs agricoles</li> <li>- Organisation et agrégation des OP</li> <li>- Contractualisation</li> </ul>	PAM, MAEP, OGP-PAM	
Augmentation de la capacité de stockage des vivres dans les départements et les écoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et formation sur l'entretien des magasins</li> <li>- Identification / construction de nouveaux magasins</li> </ul>	PAM, OGP-PAM, DAS	
Equiper des cantines scolaires en ustensiles, foyers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des besoins</li> <li>- Mise à jour de la liste des NFI dans les écoles</li> <li>- Short List les fournisseurs de NFI</li> <li>- Acheter et pré-positionner les NFI dans les écoles</li> </ul>	PAM, MEMP, UNICEF, MS, DAS, OGP-PAM	
Organisation de voyage d'études, d'ateliers de partage des bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planning</li> <li>- Identification d'un model /expérience à partager</li> <li>- Prise de contact discussions et planning</li> </ul>	PAM, MEMP, OGP-PAM	
<b>SOUS-COMPOSANTE 3 : PILOTAGE DES CANTINES SCOLAIRES</b>			
Mise en place et fonctionnement des organes de pilotage et de gestion	Arrêté interministériel portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Orientation et de Suivi de l'Alimentation Scolaire	MPD, MEMP, MS, MAEP, PAM	
Elaboration et mise à jour d'une base de données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des TDR</li> <li>- Recrutement du consultant</li> <li>- Planning des activités</li> </ul>	DAS, DPP, PAM	
Elaboration et mise en œuvre des outils de suivi-évaluation	Dispositif de suivi-évaluation, Fiches de collecte, Rapports	DPP, DAS, PAM	
Vulgarisation des outils de suivi-évaluation	Dispositif de suivi-évaluation, Fiches de collecte, Rapports	DPP, DAS, PAM	
Organisation des missions de suivi et des monitorings trimestriels	Planning des activités	PAM, COSAS, OGP-PAM	
Elaboration de documents de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des TDR</li> <li>- Mise en place d'un comité conjoint pour faire la relecture des documents existants</li> </ul>	PAM, OGP-PAM, DAS	

ACTIONS	MOYENS	STRUCTURES IMPLIQUEES	COÛT
Elaboration d'une stratégie de pérennisation des cantines scolaires	Conduire une étude sur les différentes approches en cours au Bénin et déterminer le model le plus efficace en terme de durabilité et de cout afin de mieux renseigner l'approche « Home Grown School Feeding»	PAM, COSAS	
Construction de points d'eau/forages ou latrines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des besoins</li> <li>- Planification avec les partenaires</li> <li>- Recrutement d'entrepreneurs</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre</li> </ul>	PME, MEMP, UNICEF	
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des termes de référence</li> <li>- Recrutement rd' 'un consultant</li> <li>- Mise en œuvre de <sup>2</sup> l'activité</li> </ul>	PAM, MEMP, MPD	
Réalisation des évaluations à mi-parcours et final du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des termes de référence</li> <li>- Recrutement d'un Consultant pour l'évaluation</li> <li>- Partage des résultats</li> </ul>	MPD, PAM	



## **Annexe 2 : Plan d'action du PNASI**

<b>ACTIVITES</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PERIODE</b>
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Assurer régulièrement la fourniture des repas scolaires aux élèves des écoles primaires publiques et accroître leurs performances scolaires</b>			
Augmentation du nombre d'écoles à cantines	Liste des écoles à cantines	DAS, DPP	Juillet
Achat des vivres à l'aide du processus d'approvisionnement du PAM	-Nombre de tonnes de vivres acquis - Pourcentage de vivres achetés auprès des petits exploitants	PAM	Septembre
Stockage des vivres	Au moins 12 magasins de stockage en bon état	OGP-PAM	Septembre-juin
Conservation des vivres	Pourcentage de vivres avariés	OGP-PAM	Octobre-décembre-mars
Transport et distribution des vivres dans les départements et les écoles	Nombre de tonnes de vivres distribués	OGP-PAM	Décembre-Avril
Suivi médical et sanitaire des élèves	- Nombre de campagne de déparasitage - Nombre d'écoles à cantines ayant reçu une visite médicale	PAM, MS	Octobre-juin
Préparation et distribution des repas aux élèves	Nombre d'élèves ayant reçu un repas chaud pendant au moins 150 jours	COGESCO	Octobre-juin
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Utiliser l'école comme un point d'entrée pour faire converger les appuis à l'éducation, à l'agriculture, à la santé</b>			
Assistance technique pour la mise en œuvre du Programme	- Nombre de cadres du MEMP formés à la gestion d'un programme ASLP - Nombre d'outils mis à la disposition de la DAS/MEMP	PAM	Juillet-septembre
Elaboration d'un plan de formation des intervenants dans l'alimentation scolaire	Plan de formation	PAM	Octobre-Décembre
Formation des membres des comités de gestion des cantines	Nombre d'acteurs formés	PAM	Janvier-Mars
Sensibilisation des communautés pour leur implication et appui aux cantines scolaires	Pourcentage d'écoles recevant l'appui des communautés	MEMP, PAM, MDGL	Mars-mai
Appuyer la mise en place des jardins scolaires	Nombre d'écoles disposant de jardins scolaires	PAM, DAS	Octobre-juin
Organisation des petits exploitants agricoles/producteurs locaux pour la culture et la livraison de vivres aux écoles	Nombre de coopératives de producteurs locaux mis en place	MAEP, PAM	Mai-juin

Partage d'informations avec les groupements de producteurs locaux sur les besoins des cantines scolaires	Nombre de séances d'informations organisées	PAM, MAEP	Mai-juin
<b>ACTIVITES</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PERIODE</b>
Renforcements de capacités des petits exploitants agricoles	Nombre de petits exploitants informés et formés	PAM, MAEP	Juin-Juillet
Augmentation de la capacité de stockage des vivres dans les départements et les écoles	- Nombre de magasins construits - Nombre de magasins fournis par les mairies	PAM, MAIRIES	Juillet-août
Equipped des cantines scolaires en ustensiles, foyers	Pourcentage d'écoles équipées	PAM	Juillet-août
Organisation de voyage d'études, d'ateliers de partage des bonnes pratiques	- Nombre de voyages d'études organisés - Nombre d'ateliers organisés	PAM, MEMP, MS, MAEP, MPD	Août-septembre
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Investir dans le développement du cadre institutionnel et améliorer le pilotage, la coordination et le suivi du programme d'alimentation scolaire au Bénin</b>			
Mise en place et fonctionnement des organes de pilotage et de gestion	- Arrêté interministériel portant AOF du CCAS - Nombre d'organes de gestion fonctionnels	CAB/MEMP	Novembre
Elaboration et mise à jour d'une base de données	Application de gestion des cantines scolaires	PAM, DPP, DAS	Décembre-janvier
Elaboration et mise en œuvre des outils de suivi-évaluation	Fiches de collecte, Rapports de gestion, Indicateurs de performance	PAM, DPP, DAS	Octobre-novembre
Vulgarisation des outils de suivi-évaluation	Nombre d'acteurs informés et formés	PAM, DPP, DAS	Janvier
Organisation des missions de suivi et des monitorings trimestriels	- Nombre de missions de suivi organisées par mois - Nombre de revues trimestrielles organisées	PAM, DPP, DAS	Novembre-janvier-mars-mai
Elaboration des documents de gestion des cantines scolaires	- Documents de gestion	PAM, CCAS	Janvier-avril-juin-septembre
Elaboration d'une stratégie de pérennisation des cantines scolaires	Document de stratégie	PAM, CCAS	Janvier
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication	- Plan de Communication - Supports de communication	PAM, CCAS	Octobre-Juin
Construction de points d'eau/forages ou latrines	Nombre de points d'eau/ forages construits	PAM, UNICEF, UNFPA, MS	Septembre-Juillet

### **Annexe 3 : Plan d'Action du Business Plan-PAM pour le développement des achats auprès des petits producteurs**

Source : Document transmis par le BP le 28-08-2019 et intégré au rapport d'évaluation à la demande d'un relecteur – document non analysé par l'EE				
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>RESULTATS CIBLES</b>	<b>ACTIVITES INDICATIVES</b>	<b>PERIODE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>PLAN D'ACTION D'INTÉGRATION DES PETITS PRODUCTEURS À L'ALIMENTATION SCOLAIRE INTÉGRÉE</b>				
<p>Une identification et une évaluation des besoins est disponible pour la mise en place d'une alimentation scolaire basée sur la production locale</p>	<p>D'ici Juillet 2019, une évaluation des besoins des cantines scolaire selon les zones de production est disponible.</p>	<p>Identifier des zones de production de cultures vivrières</p>	<p>D'avril à Septembre 2019</p>	<p>L'activité n'a vraiment pas démarré. Une mission d'appui du Bureau Régional est attendue la semaine prochaine pour échanger avec les acteurs et faire des visites de terrain afin de raffiner le plan d'actions et le démarrage de l'activité va suivre.</p> <p>A ce jour ; les activités réalisées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation de deux staffs à la formation SAMS à Dakar (24-28 Juin)</li> <li>- Renseignement d'un questionnaire SAMS sur le Bénin</li> <li>- Préparation de la mission d'appui du RBD (TDR, Agenda, lettre de demande de rendez-vous)</li> </ul>
		<p>Faire un répertoire des produits locaux à valeur nutritive à utiliser dans les cantines scolaires</p>		
		<p>Cartographier des petits producteurs à organiser</p>		
	<p>D'ici Septembre 2019, une cartographie des petits producteurs selon les zones de production est disponible pour servir la composante 1 du PSP est disponible.</p>	<p>Cartographier des transformateurs locaux (femmes et jeunes)</p>		
		<p>Identifier et évaluer le besoin en vivres selon les standards du PAM des écoles par zone de production</p>		
		<p>Faire une étude de référence permettant l'identification des potentiels petits producteurs et transformateurs des produits agricoles locaux intéressés par l'opportunité</p>		
<p>La capacité des petits producteurs</p>	<p>D'ici septembre 2019, une évaluation des besoins en</p>	<p>Faire une étude de références sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'agriculture familiale</p>	<p>D'avril 2019 à Janvier</p>	

renforcée est pour	renforcement des	pratiquée par les petits producteurs		
contribuer efficacement à la mise en oeuvre du PSP	<p>capacités des petits producteurs est disponible.</p> <p>D'ici Décembre 2019, un plan de renforcement de capacité est des petits producteurs dans les différentes zones sont disponibles</p> <p>D'ici Octobre 2019 une augmentation de la production des petits producteurs, de même que l'amélioration des récoltes est remarquée.</p> <p>D'ici Janvier 2020, Renforcement des capacités des petits producteurs sur les bonnes techniques de conservation et de</p>	<p>Identifier des types d'appuis à mettre au près des petits exploitants agricoles et des transformateurs agricoles et les Renforcer</p> <p>Mettre en place un plan de renforcement de capacité périodique (production, conservation, commercialisation) permettant aux petits producteurs d'avoir des vivres respectant les normes de qualité du PAM</p>	2020	

	stockage des vivres pour la réduction des pertes post récolte	Faciliter de l'accès aux facteurs de productions (intrants) aux petits producteurs y compris le financement		
Les petits exploitants, Trans formateurs agricoles ciblés dans certaines localités auront un meilleur accès aux marchés agricoles d'ici 2020	D'ici Juin 2020, un modèle d'achat auprès des petits producteurs basés sur les transferts monétaires est disponible.	Renforcer les capacités d'organisation des petits producteurs et transformateurs agricoles afin de faciliter la traçabilité des vivres en place	D'avril à Juin 2020	
	D'ici Juin 2020, un modèle d'achat auprès des transformateurs basés sur les transferts monétaires est disponible	Arrimer les besoins des cantines scolaires aux objectifs de production les petits producteurs et transformateurs agricoles		
		Mise en place d'un mécanisme de contractualisation entre les petits producteurs, transformateurs agricoles et le PAM Bénin		
		Faciliter l'accès aux services financiers décentralisés pour mettre en place les transferts monétaires pour l'achat des vivres et aussi permettent aux petits producteurs, transformateurs agricoles de bénéficier de crédit et d'épargne		
	Identifier et mettre en place un mécanisme de chaîne d'approvisionnement adaptés des écoles en vivres			

		Faire une étude d'impact de ce modèle d'achat sur le bien-être des petits producteurs, et transformateurs		
		Analyser régulièrement les risques de rupture de stocks dans les écoles		
Les activités du CSP sont suivies en temps réels en vue d'améliorer les Services du Programme et d'atteindre les objectifs	D'ici septembre 2019. 100% des activités sont suivies grâce à un système automatisé et évaluées régulièrement en vue d'une amélioration  les interventions vis à vis des bénéficiaires	Etendre l'utilisation du MDCA sur l'ensemble des activités du CSP	Juin- Décembre 2019	E-Monitoring, Dash board,
		Elaborer et digitaliser les outils complémentaires de suivi		
		Créer un portfolio agrégé de visualisation pour les partenaires		
		Réaliser la maquette des évidences et contribuer dans PNASI Infos		
COMET est mis à jour et les rapports sur la progression des indicateurs clés sont produits tous les mois	D'ici Juillet 2019. 100% des données sont saisies mensuellement dans COMET  La maquette des évidences est opérationnelle	Former les PA à l'utilisation de COMET	Avril- Décembre 2019	
		Coordonner la saisie de données dans COMET		
		Réaliser la maquette des évidences		
		Organiser des séances de restitution d'avancement des indicateurs clés		
Les indicateurs d'effet, de produits et de perception des bénéficiaires (directs) a	En moyenne 02 PDM sont réalisés et les résultats sont partagés avec les Partenaires a	Élaborer les outils de collecte de données pour les PDM	Juin- Décembre 2019	
		Former les enquêteurs		
		Collecter et analyser les informations		

et indirects) sont mesurés au cours de l'année	Décembre 2019	Renseigner les Outcomes, outputs et les cross-cutting de toutes les activités du PSP		
Le système de gestion des plaintes est fonctionnel	Les plaintes sont reçues régulièrement par le CO et les réponses adéquates  sont proposés pour la gestion des conflits liés aux activités	Faire un diagnostic de l'existant en termes de système en place au Bénin	Mars-Décembre 2019	
		Élaborer le business process (qui fait quoi, quand et comment)		
		Contracter avec une structure de gestion de la communication		
		Mettre en place le mécanisme de gestion des plaintes		
Une évaluation des marchés est réalisée avec la cartographie des petits producteurs	Avant Décembre 2019, la cartographie des petits producteurs et l'étude du panier de consommation minimum sont réalisées	Faire l'analyse situationnelle sur les petits producteurs	Novembre-Décembre 2019	
		Construire le panier de consommation minimum par zone et faire le choix du modèle		
		Collecter les données sur les petits producteurs		
		Faire une évaluation du marché		

#### **Annexe 4: Liste des personnes rencontrées**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction et Structure</b>	<b>Pays</b>	<b>Contacts</b>
AYASSOU	Holali	Coordonnateur Régional/ANADEB Maritime	Togo	90386971
TOFIO	Kouma Vincent	Coordonnateur Projet FSB/ANADEB	Bénin	90008941
TABE	Gnandi	Assistant au chargé de programmes / FAO	Togo	90272969 <a href="mailto:gnandi.tabe@fao.org">gnandi.tabe@fao.org</a>
KPADENOU	Anani	Directeur de la Direction des Filières Végétales/Ministère de l'Agriculture , de l'élevage et du Développement rural	Togo	90298810
ADAVE	Adjovi Akpéné	Directrice de l'EPP GAPE ETOE/Tsévié	Togo	nd
PELIYI	Kodjo	Enseignant à l'EPP GAPE ETOE/Tsévié	Togo	nd
GADEDISO	Ablam	Directeur EPP KPETOU	Togo	90373560
DOTSE	Amavi Sognon	Président CVD		93791484
BOUAKA	Estelle	Agent d'appui pour le développement à la base/ANADEB Maritime	Togo	93643119
BADJARE	Beriname	Coordonnateur /PAM	Togo	90032476 <a href="mailto:badare@wfp.org">badare@wfp.org</a> ;beriname.badjare@gmail.com
BATAWILA	Bassente	Chargé de suivi-évaluation/PAM	Togo	<a href="mailto:bassente.batawila@wfp.org">bassente.batawila@wfp.org</a>
WELA	Magnoudewa	Nutritionniste/PAM	Togo	<a href="mailto:magnoudewa.weba@wfp.org">magnoudewa.weba@wfp.org</a>
AYEBOU	Komi	Directeur exécutif/CADI Togo	Togo	90089061 / ongcaditogo@gmail.com
AMETOENYE NOU	Tata	Directeur exécutif/OADEL	Togo	90121054 / tatanov@hotmail.com
BATCHO	Francine	EPP Yagbé	Bénin	+229 96895404
ADEBIYI	Edouard	EPP Lissèssa	Bénin	+229 97099318
AZONHOUM ON	Brigitte	EPP Zounkpa	Bénin	+229 97293077
AGOSSA	Blaise	Direction de l'enseignement primaire	Bénin	+229 97616355
HOUSSOU	Elysée	Direction de l'Alimentation Scolaire	Bénin	+229 95869133
ADOUA	Guy	Représentant résident PAM	Bénin	<a href="mailto:Guy.adoua@wfp.org">Guy.adoua@wfp.org</a>
NAGO KOUKOUBOU	Eunice	Assistante au Représentant PAM	Bénin	+229 69593889 / <a href="mailto:Eunice.nago@wfp.org">Eunice.nago@wfp.org</a>
AHODONOU GBO	Adolphe	Chargé de programme/PAM	Bénin	+229 95308550 / <a href="mailto:Adolphe.ahodonougbo@wfp.org">Adolphe.ahodonougbo@wfp.org</a>